

EAU POTABLE



eau
métropole
ROUENNORMANDIE



RAPPORT ANNUEL 2015
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



métropole
ROUENNORMANDIE

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE EAU DE LA METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE	4
1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants	4
2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} avril 2015	5
1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion	5
2 - Gestion et accueil du public	9
3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2015	12
1 - Structure budgétaire	12
2 - Recettes et charges du service	12
3 - Indicateurs financiers	13
4 - Facturation et Prix de l'Eau	13
4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution	14
1 - Les ressources	14
2 - Qualité des eaux distribuées	19
3 - Préservation de la ressource - Études	20
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques	23
1 - Indicateurs techniques	23
2 - Patrimoine	26
6 - Gestion clientèle abonnés	29
1 - Abonnés	29
2 - Volumes consommés et facturés	29
3 - Indicateurs de performances	30
7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2015	32
II. PRESENTATION PAR SERVICE	36
1 - Le service exploité en Régie Directe de Rouen et Elbeuf	36
1 - Présentation du service	36
2 - Indicateurs techniques	37
3 - Données clientèle - abonnés	39
4 - Qualité de l'eau	39
5 - Indicateurs de performance	41
2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest	42
1 - Présentation du service	42
2 - Indicateurs techniques	42
3 - Données clientèle - abonnés	44

4 - Qualité de l'eau	44
5 - Indicateurs de performance	45
6 - Indicateurs financiers	45
3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest	47
1 - Présentation du service	47
2 - Indicateurs techniques	47
3 - Données clientèle - abonnés	49
4 - Qualité de l'eau	49
5 - Indicateurs de performance	50
6 - Indicateurs financiers	50
4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Épinay-sur-Duclair, Ste-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër	52
1 - Présentation du service	52
2 - Indicateurs techniques	52
3 - Données clientèle - abonnés	54
4 - Qualité de l'eau	54
5 - Indicateurs de performance	55
6 - Indicateurs financiers	55
5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges	57
1 - Présentation du service	57
2 - Indicateurs techniques	57
3 - Données clientèle - abonnés	59
4 - Qualité de l'eau	59
5 - Indicateurs de performance	59
6 - Indicateurs financiers	60
6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait	61
1 - Présentation du service	61
2 - Indicateurs techniques	61
3 - Données clientèle - abonnés	63
4 - Qualité de l'eau	63
5 - Indicateurs de performance	63
6 - Indicateurs financiers	64
7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Varengueville (extrémité sud)	65
1 - Présentation du service	65
2 - Indicateurs techniques	65
3 - Données clientèle - abonnés	67
4 - Qualité de l'eau	67
5 - Indicateurs de performance	68
6 - Indicateurs financiers	68

Annexe 1 : Synthèse des données 2015 par commune	72
Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)	74
Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte	74
Régie Directe de Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet	75
Régie Directe de Rouen : Rouen Bas de ville	76
Régie Directe de Rouen : Darnétal	77
Régie Directe de Rouen : Fontaine-sous-Préaux	78
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Franqueville	79
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Neuville	80
Régie Directe de Rouen : Roncherolles sur le Vivier	81
Régie Directe de Rouen : St Aubin-Épinay BS	82
Régie Directe de Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Épinay HS	83
Régie Directe de Rouen : St Léger du Bourg Denis	84
Régie Directe de Rouen : Saint Martin du Vivier	85
Régie Directe de Rouen : Grand-Quevilly	86
Régie Directe de Rouen : Oissel	87
Régie Directe de Rouen : Banlieue Sud de Rouen	88
Régie Directe de Rouen : Moulineaux - Grand Couronne	89
Régie Directe de Rouen : La Maison Brulée	90
Régie Directe de Rouen : La Bouille	91
Régie Directe d'Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	92
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Buquet	93
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Est	94
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Ouest	95
Régie Directe d'Elbeuf : Freneuse	96
Régie Directe d'Elbeuf : Orival	97
Régie Directe d'Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	98
Régie Directe d'Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	99
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Bardouville	100
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Duclair	101
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Houppeville	102
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Malaunay - Le Houlme	103
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Malaunay - Le Houlme - Hénouville	104
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yainville	105
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yville-sur-Seine	106
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Mélange	107
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Maromme Usine de traitement	108
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Déville lès Rouen	109
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Isneauville	110
Secteur Nord-Ouest en prestation de service EdN - LDEF : Sahurs	111
Délégation de service public EdN - LDEF : Saint Paër	112
Délégation de service public EdN - LDEF : Jumièges	113
Délégation de service public EdN - LDEF : Le Trait	114
Délégation de service public Veolia Eau : St Martin de Boscherville	115

Annexe 3 : Délibérations et Programme de travaux sur le territoire de la Métropole en 2016	116
---	------------

Annexe 4 : Glossaire	120
-----------------------------	------------

1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants

❖ Chiffres Clés

Nombre d'abonnés : 189 738 pour 498 529 habitants (estimation sur la base des données population totale INSEE 2013), y compris les habitants desservis par EAU de la Métropole Rouen Normandie résidant sur la commune de Quincampoix (hameau de la Muette).

Volumes consommés autorisés : 25 390 628 m³/an, soit 69 563 m³/jour en progression de 0,5%

Volumes distribués : 33 160 947 m³/an soit 90 852 m³/jour en baisse de 0,7%

40 ressources pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour dont 7 usines de traitement

93 réservoirs pour une capacité globale de 128 160 m³

2 903 km de réseau (hors branchements)

Rendement du réseau 77,07% en progression de 1,1%

Indice linéaire de perte ILP : 7,33 m³/km/jour en baisse de 4,5%

Qualité des eaux distribuées en 2015 :

Paramètres bactériologiques : 99,76% des prélèvements conformes

Paramètres physico-chimiques : 98,42% des prélèvements conformes

❖ Faits Marquants

- Certification Qualité ISO 9002, de l'ensemble de la Régie Directe (production, distribution, gestion clientèle et travaux neufs).
- Étude sur la qualité des eaux brutes et traitées – usine de la Chapelle, poursuite et approbation de la faisabilité d'une barrière hydraulique en protection du champ captant.
- Extension de la Régie aux contrats de gérance et de DSP arrivés à échéance les 31 décembre 2014 et 31 mars 2015.
 - Marché de prestation de service (production, distribution, gestion clientèle) pour les secteurs de Bardouville, Duclair, Malaunay et Yainville.
 - Régie directe pour les communes de St Léger du Bourg Denis et Oissel sur Seine.
- Mise en service de l'interconnexion sous-fluviale (Seine) entre Quevillon et Bardouville.
- Passation d'un marché pour l'Étude « état des lieux préalable » à l'élaboration d'un Schéma Directeur Eau Potable sur le périmètre du Pôle de Proximité Austreberthe-Cailly.
- Fusion des Régies de Rouen et Elbeuf service Production, et objectif 1^{er} janvier 2016 pour les services Clientèle, Distribution et Bureau d'Étude - Travaux Neufs.
- Études de déplacement et de renouvellement des réseaux d'eau potable sur le linéaire du projet de transport à haut niveau de service T4 (entre le Boulingrin et le Zénith). 7 Millions d'€ de travaux sont estimés pour garantir la pérennité des canalisations et des branchements. Une part de travaux non sujette à une coordination d'exécution est déjà réalisée en 2015 pour un montant de 754 200 € HT.
- Début des études de renouvellement des canalisations dans le cadre du projet d'aménagement « Cœur de Métropole ».

2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} avril 2015

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole-Rouen-Normandie – MRN – succède à la CREA.

Créée au 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés :

- La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes
- La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes (44 lors de la fusion de Bois-Guillaume et Bihorel en 2012)
- La Communauté de communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes
- La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes

Ces quatre communautés d'origine sont constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon différents modes d'exploitation.

Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion

Plusieurs contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2014 (Oissel, St Léger du Bourg Denis, Yainville, secteur Bardouville), et le 31 mars 2015 (Duclair et secteur Malaunay), l'organisation des services AEP a été fortement modifiée en 2015.

- 1 service regroupant les Régies Directes d'Elbeuf (10 communes) et Rouen (28 communes) et de la reprise en régie directe des communes de St Léger du Bourg Denis et d'Oissel.
 - 1 service (40 communes) exploité en régie directe
- 2 services exploités en Régie sous contrat de Prestation de Service :
 - 1 service PS Nord-Ouest « Maromme » (12 communes) - titulaire Eaux de Normandie
 - 1 service PS OUEST (11 communes) - titulaire STGS
 - Remarque entre les 1^{er} janvier et 31 mars 2015, la commune de Duclair et le secteur de Malaunay était sous contrat de Délégation de Service Public
- 4 services (9 communes) exploités en Délégation de Service Public :
 - Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges
 - Délégation de service public pour la commune du Trait
 - Délégation de service public pour le syndicat de Saint-Paër
 - Délégation de service public pour le syndicat de Saint-Martin-de-Boscherville

Cette nouvelle organisation est synthétisée dans la carte et le tableau ci-après.

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

GESTION DE L'EAU au 1er Avril 2015



REGIE DIRECTE : EAU METROPOLE ROUEN NORMANDIE



REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE



REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION STGS

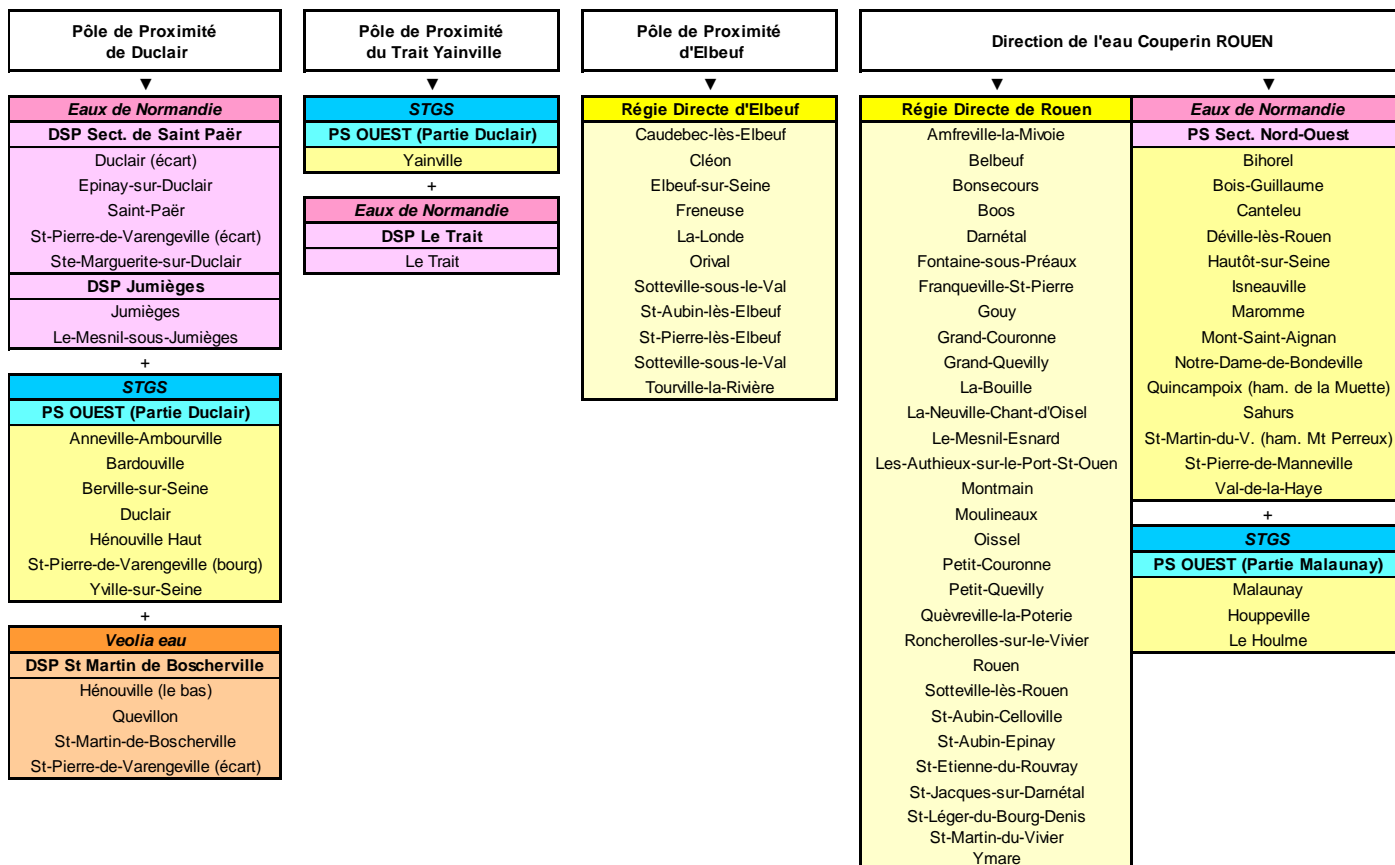


DSP EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE



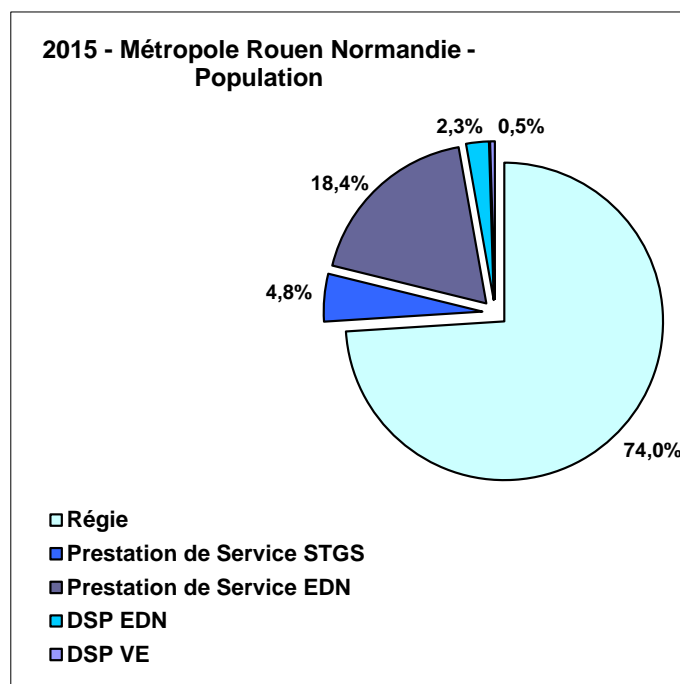
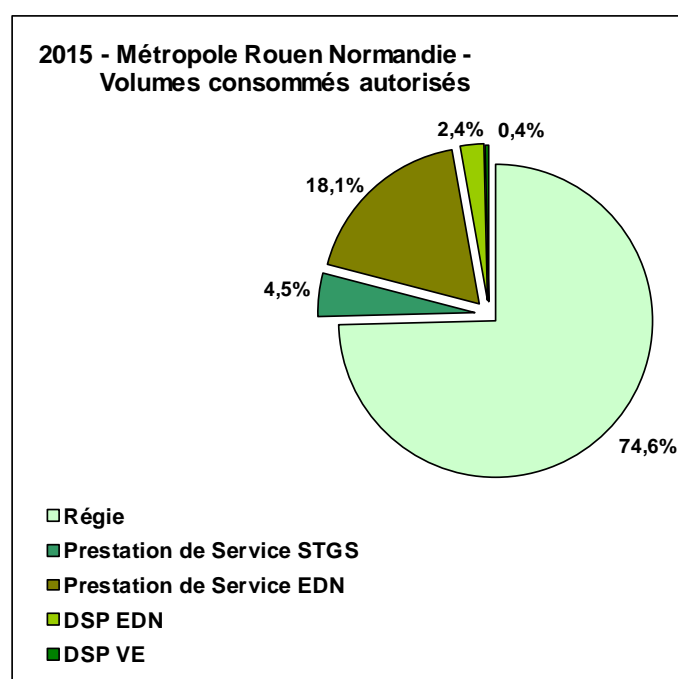
DSP EXPLOITATION VEOLIA EAU

EAU de la Métropole Rouen Normandie à compter du 1er Avril 2015



À noter que depuis le 1^{er} janvier 2016, l'organisation est sous l'unique responsabilité de la Direction de l'Eau basée à Couperin ROUEN.

Les services gérés en régie assurent l'alimentation de 74,0% de la population et 74,6% des volumes consommés autorisés. Si on intègre la prestation de service, ce sont 97,2% de la population, correspondant à 97,2% des volumes consommés autorisés qui bénéficient des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



❖ Organisation de la Régie Directe

La Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie est composée de 220 agents (hors DECI - Défense Extérieure contre l'incendie), répartis dans 3 Directions Adjointes :

La direction adjointe chargée de l'Exploitation et du Contrôle technique des prestataires est composée de 110 personnes. Elle est composée :

- d'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage, les qualifications professionnelles relèvent de l'électrotechnique, de la mécanique et des métiers du bâtiment.
- d'un service distribution qui assure la desserte des clients. Les agents qui œuvrent pour assurer ces tâches sont principalement des agents techniques dont la plupart possède une qualification dans le domaine de la plomberie ou du terrassement.
- d'un service magasin en charge de la gestion des stocks et achats de pièces.

La direction adjointe chargée des Travaux Neufs est composée de 27 personnes. Elle est composée :

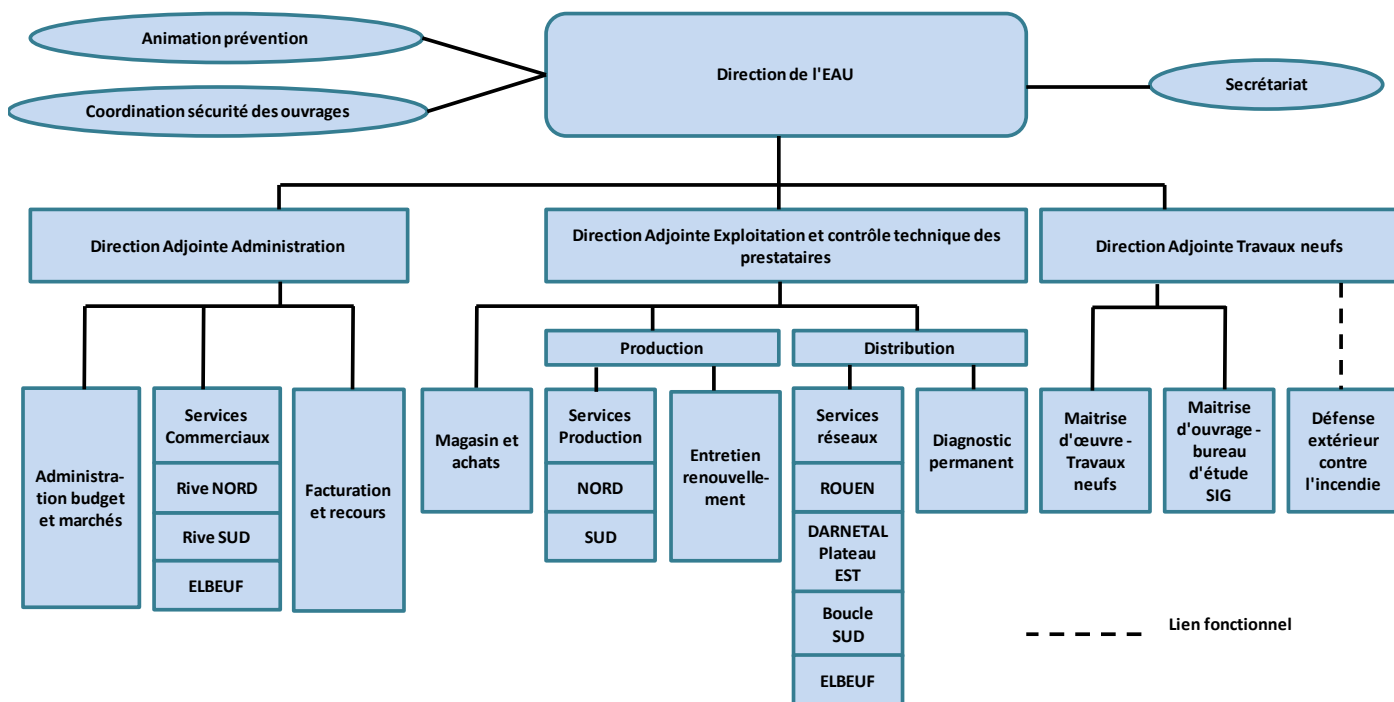
- d'un service Etudes qui gère l'ensemble des documents graphiques et réalise la mise au point des projets pour le Pôle de l'Eau.
- d'un service Maîtrise d'œuvre qui gère les travaux d'investissement (usines et réseaux), ainsi que les études (BAC, DUP, ...).
- Le service DECI (Défense Extérieure contre l'incendie) – compétence budget général – est rattaché à cette direction adjointe. Un ingénieur dirige ce service composé de 4 agents

La direction adjointe chargée de l'Administration est composée d'un service administration et d'un service commercial. L'effectif global de ces services est de 78 personnes. Elle assure notamment la gestion commerciale des abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, le recouvrement des factures étant à la charge du comptable public.

Par ailleurs, un ingénieur en charge de la sécurité est missionné pour animer et assurer la politique de prévention des risques, un deuxième est missionné sur la sécurisation des ouvrages et l'environnement.

Enfin, le personnel des entreprises prestataires ou délégataires, assurant pour le compte de la Métropole Rouen Normandie, le service est estimé à environ 60 personnes.

❖ ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EAU - REGIE DIRECTE



2 - Gestion et accueil du public

Pour toutes questions relatives à la gestion de leur contrat de fourniture d'eau potable, les abonnés sont invités à contacter MA METROPOLE 24h/24 et 7jours/7 au 0 800 021 021,

ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS en RÉGIE DIRECTE

❖ Régie directe de ROUEN

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Direction de l'Eau, aux adresses suivantes :

- Abonnés de la rive nord de la Régie Directe de Rouen
**110, rue François COUPERIN
76000 ROUEN**
- Abonnés de la rive sud de la Régie Directe de Rouen
**71, boulevard Charles De Gaulle
76140 PETIT-QUEVILLY**

**Ouverture au public du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 17h00
Le vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30**

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

**Métropole-Rouen-Normandie
14 bis, avenue Pasteur CS 50589
76006 ROUEN CEDEX**

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale, à l'adresse suivante :

**110-112, avenue du Mont Riboudet
76037 ROUEN CEDEX
☎ : 02 35 07 94 16**

❖ Régie directe d'ELBEUF

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Métropole - pôle de proximité d'Elbeuf, à l'adresse suivante :

**8, rue Aristide Briand
76504 ELBEUF SUR SEINE**

**Ouverture au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

**Métropole-Rouen-Normandie - Pôle de Proximité d'Elbeuf
8, rue Aristide Briand
76504 ELBEUF SUR SEINE**

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale d'Elbeuf.

ACCUEIL DU PUBLIC DU SERVICE GÉRÉ en RÉGIE PRESTATION DE SERVICE

❖ Prestation de service du secteur Nord-Ouest - Maromme

Sur ce territoire de la Métropole, Eaux de Normandie (filiale Lyonnaise des Eaux Suez) dessert 1 service :

- Maromme, Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Déville-lès-Rouen, Isneauville, Sahurs, Hautôt-sur-Seine, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye

**Agence Eaux de Normandie
37, rue Raymond Duflo
76150 MAROMME**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

**Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0 800 021 021 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
et le samedi de 8h00 à 13h00**

**Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884
À noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :
www.lyonnaise-des-eaux.fr, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.**

❖ Prestation de service du secteur OUEST - Malaunay-Duclair (à compter du 1^{er} janvier et 1^{er} avril 2015)

Sur ce territoire de la Métropole, S.T.G.S. (filiale STURNO) dessert un service :

- Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Hénouville (haut), Houpeville, Le Houllme, Malaunay, Saint-Pierre-de-Varengueville, Yainville et Yville-sur-Seine.

**Eau de la Métropole
Agence STGS
299, rue des Renards
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

**Les abonnés peuvent joindre le service client au : 0 800 021 021 (prix d'un appel local)
Pour consulter son compte en ligne, ses consommations, mettre à jour ses coordonnées, communiquer son index de compteur, payer sa facture : <http://www.webabonne.mrnouest.fr/>**

ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES EXTERNALISÉS en DSP

❖ ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS PAR EAUX DE NORMANDIE

Sur le territoire de la Métropole, Eaux de Normandie (filiale Lyonnaise des Eaux Suez) dessert 3 services :

- Saint-Paër, Épinay-sur-Duclair et Sainte-Marguerite-sur-Duclair
- Jumièges et le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait

**Agence Eaux de Normandie
37, rue Raymond Duflo
76150 MAROMME**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

**Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0 810 384 384 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
Et le samedi de 8h00 à 13h00**

**Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884
À noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :
www.lyonnaise-des-eaux.fr, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.**

❖ ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS PAR VEOLIA EAU

Sur le territoire de la Métropole, Veolia Eau dessert 1 service géré par la filiale SADE - Exploitation de Normandie :

- Saint-Martin-de-Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et Saint-Pierre-de-Varengeville (bas)

**Agence Veolia Eau Bray & Caux
ZA du Moulin d'Ecalles
76750 BUCHY**

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h

Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : 0 810 00 42 19

Ainsi que d'un site internet : www.service-client.veoliaeau.fr, permettant à l'abonné d'accéder à des informations générales sur l'eau et de consulter les informations relatives à son compte-client 24h/24.

Depuis le 1^{er} avril 2015, seul le service de Saint Martin de Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et St Pierre de Varengeville (bas) est géré par la SADE filiale de Veolia Eau.

3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2015

Les factures type 120m³ sont présentées dans la note liminaire.

1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la Métropole :

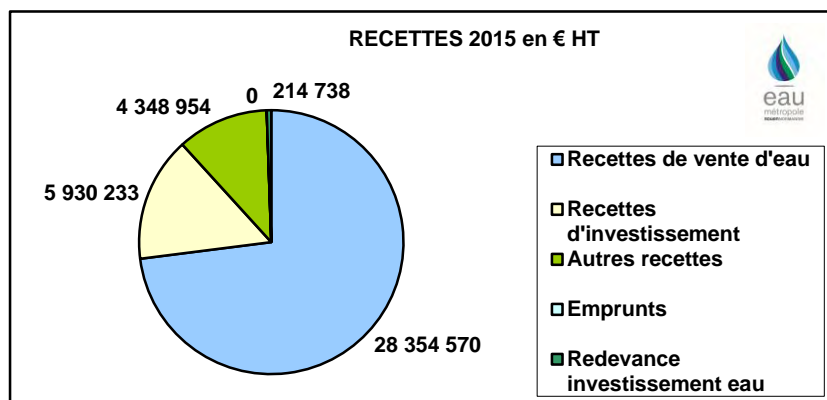
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement) ;
- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient exploités en régie directe ou contrôlés (prestation de service) ou encore en délégation de service public.

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2015 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

2 - Recettes et charges du service

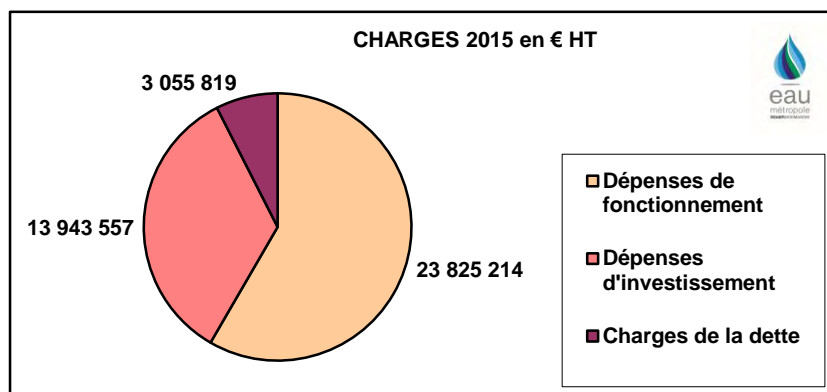
Recettes

Eau de La Métropole	
Recettes 2015	Montant en € HT
Recettes de vente d'eau	28 354 570 €
Recettes d'investissement	5 930 233 €
Autres recettes	4 348 954 €
Emprunts	0 €
Redevance investissement eau	214 738 €
TOTAL	38 848 495 €



Charges

Eau de La Métropole	
Charges 2015	Montant en € HT
Dépenses de fonctionnement	23 825 214 €
Dépenses d'investissement	13 943 557 €
Charges de la dette	3 055 819 €
TOTAL	40 824 590 €



3 - Indicateurs financiers

Montant des abandons de créances :

La Métropole a signé une convention avec le Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2015 s'élèvent à 110 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Général de Seine-Maritime.

- ❖ Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité, indicateur de performance P109.0 : 0,0043 €/m³

Dettes de la collectivité :

- ❖ Durée d'extinction de la dette, indicateur de performance P153.2 : 1,86 année.

- En cours de la dette au 31/12/2015 : **27 641 453 €**
- Montant de l'annuité :
 - Capital : 2 917 798 €
 - Intérêts : 138 021 €

Montant des amortissements 2015 : 5 811 628 € HT

Montant global de subventions perçu : 66 707 € HT

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 40 531 € HT
- Conseil Général de Seine-Maritime : 26 176 € HT

Mission coopération décentralisée : 35 080 € HT

4 - Facturation et Prix de l'Eau

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue.

Les factures type 120 m³ sont présentées dans la note liminaire.

Prix de l'eau sur le territoire en Régie (régie directe et prestation de service)

Le prix de l'eau 2015 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014.

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

Prix de l'eau sur les services en DSP

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part « exploitant » du tarif est révisable par application d'une formule contractuelle.

4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution

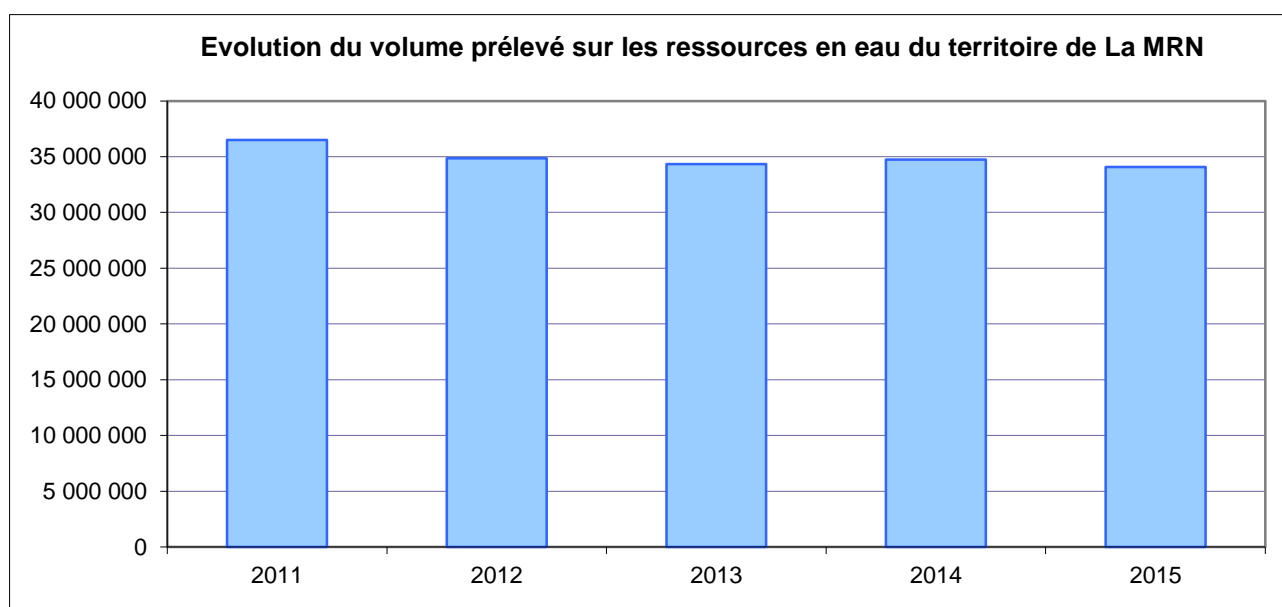
1 - Les ressources

Les ressources en eau de la Métropole proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la Métropole soit en périphérie. Du fait de son étendue la Métropole est ainsi alimentée par 40 ressources internes sous maîtrise d'ouvrage Métropole, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m³/jour, et 7 ressources externes.

Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la Métropole.

Territoire de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Volume prélevé en m ³	36 492 182	34 847 380	34 323 550	34 732 519	34 084 472	-1,9%



Ces valeurs à la baisse, gain de presque 2,41 millions de m³ en 5 ans, soit -6,6%, sont représentatives des tendances observées suivantes :

Baisse des volumes consommés par les abonnés de -2,8% sur 5 ans.

Amélioration du rendement de réseau (+3,6%) et diminution de l'indice linéaire de perte (-17,3%) sur 5 ans.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la Métropole importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

Importation en provenance :

- Du SERPN pour les communes de La Bouille, Yville sur Seine, la Londe, la partie nord de la commune d'Elbeuf et le hameau de la Maison Brulée à Moulineaux
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le Houleme, Houpeville, St Pierre de Varengueville et Hénouville
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux à St Pierre de Varengueville et le hameau du Paulu à Saint-Paër

Exportation vers les collectivités suivantes :

- SIAEPA de Montville
- SIAEPAP de l'Andelle
- CCVS St Wandrille Rançon - hameau de Gauville et des Yaux

Les importations représentent 3,2% des volumes distribués, les exportations représentent 2,2% des volumes produits.

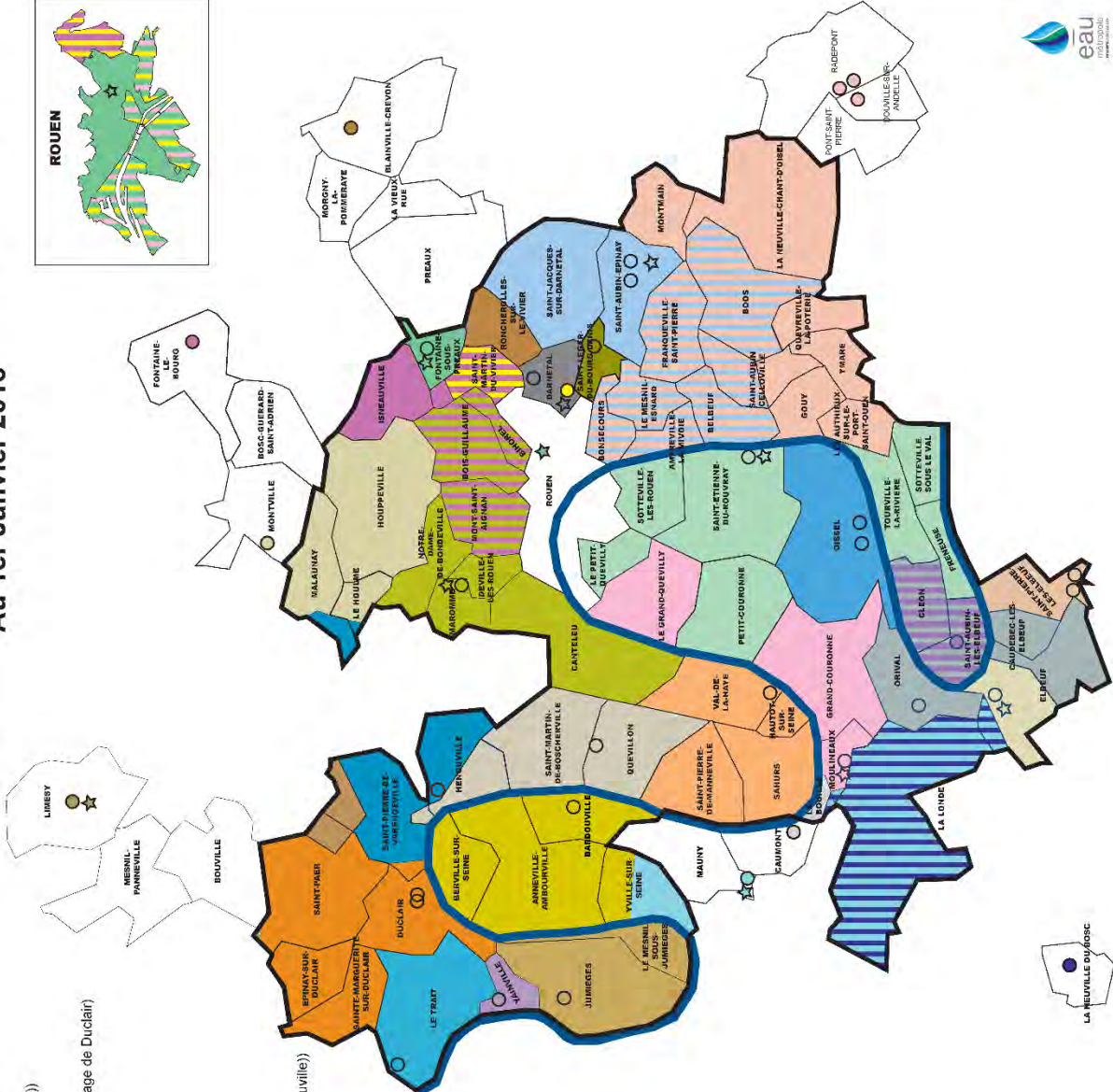
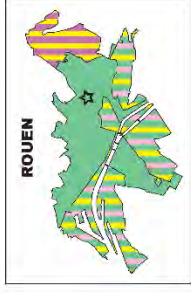
Caractéristiques des points de production

Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Service / Commune / Ressource Ouvrage		Capacité technique de production en m ³ /jour (base 20h)	DUP (quantité max autorisée)			Volume en 2015	
			Date	Q m ³ /j	Q m ³ /h	en m ³ /j	en m ³ /an
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal - Carville (2 sources)	8 000	15/11/04	8 000	400	3 041	1 110 000
	Darnétal (Village)	2 000	21/07/15	2 000		1 253	457 500
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 286	469 429
	Fontaine sous Préaux (Jatte) (3 sources)	24 000	27/11/81	20 000		17 351	6 333 100
	Fontaine sous Préaux (Village)					75	27 200
	Moulineaux (2 puits)	28 500	23/09/87	44 000	1 800	13 229	4 828 500
	Oissel - Forage La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	683	249 420
	Oissel - Forage Le Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	1 219	444 880
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	1 559	569 200
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	2 216	808 720
	St Aubin Epinay - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		1 161	423 700
	St Aubin Epinay - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	186	67 800
	St Jacques sur Darnétal - (Forage) Serv. Haut	900				569	207 570
	St Léger du BD. - Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	542	197 970
St Etienne du Rouvray - La Chapelle (3 forages)	50 000	15/11/85	75 000		16 538	6 036 450	
Régie Elbeuf	Elbeuf - Forage des Ecameaux (Mont Duve)	6 000	11/10/94	12 000	600	963	351 622
	Orival - Forage du Nouveau Monde F1	3 000	28/03/91	9 600	140	3 897	1 422 267
	Orival - Forage du Nouveau Monde F2	5 000			260		
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F1 (1925)	2 800	22/11/84	2 000	100	1 168	426 259
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F2 (1949)	2 800	22/11/84	2 000	100		
	St Pierre lès E. - Forage de l'Oison ('Saint Cyr')	2 200	14/08/86	2 200	110	884	322 683
	St Pierre lès E. - Forage du Vallon de La Fieffe	1 000	24/04/87	2 000	100	352	128 363
PS Nord-Ouest Prestation de Service (Maromme)	Fontaine le Bourg - Cailly F7	6 000	12/03/81	20 000	300	11 887	4 338 924
	Fontaine le Bourg - Cailly F8	3 000			160		
	Fontaine le Bourg - Cailly F10	1 760			80		
	Fontaine le Bourg - Cailly F11	4 200			250		
	Fontaine le Bourg - Cailly F12	1 860			165		
	Fontaine le Bourg - Cailly F13	4 680			215		
	Maromme champ captant (5 sources)	12 000	DUP en cours d'instruction			8 685	3 169 917
	Maromme - Forage F1	4 000					
	Maromme - Forage F2	4 400					
	Maromme - Forage F3	3 000					
	Val de la Haye - La Commanderie	1 280	19/12/12	800	65	449	163 840
PS OUEST Prestation de Service (Malaunay-Duclair)	Yainville - Forage de 1948		14/01/85	960	40	0	0
	Yainville - Forage de 2003	800	10/12/03	2 000	100	379	138 363
	Forage de Bardouville	600	10/07/09	500	30	133	48 501
	Forage de Duclair - Le Chinois	1 000	22/11/05	2 000	185	773	282 026
Saint Paër (commun aux 2 services)	1 280	606				221 291	
Jumièges	Captage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	409	149 253
Le Trait	Le Trait - Forage de La Neuville	2 000	19/09/00	1 200	100	1 175	428 824
St Martin de Boscherville	Forage de Quevillon	1 800	08/12/14	2 000	100	716	261 260
Capacité technique TOTALE de production d'eau potable de la Métropole Rouen Normandie		215 520				93 383	34 084 832

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Points de production d'eau potable - Zones de desserte
Au 1er janvier 2015



- Annville Ambouville-Bardouville-Berville sur Seine-Yville sur Seine (Captage de Bardouville)
- Cantéleu-Déville les Rouen-Maromme-Notre Dame de Bondeville (Captages et usine de Maromme)
- Caudebec les Elbeuf-Elbeuf-Orival (Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Cécion-Saint Aubin les Elbeuf (Captage de Saint Aubin les Elbeuf / Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Darnétal (Captage de Darnétal)
- Duclair-Epinay sur Duclair-Sainte Marguerite sur Duclair-Saint Paër-Saint Pierre de Varengueville (Captage de Duclair)
- Elbeuf (Les Ecameaux)
- Elbeuf-La Bouille-La Londe-Moulineaux (Captage des Varras (Mauny) / La Neuville du Bosc)
- Fontaine sous Préaux (Captage et usine de Fontaine sous Préaux)
- Fréneuse-Petit Couronne-Petit Quevilly-Saint Etienne du Rouvray-Soiteville sous le Val-Soiteville les Rouen-Tournelle la Rivière (Captages et usine de la Chapelle)
- Grand Couronne-Grand Quevilly-Moulineaux (Captage et usine de Moulineaux)
- Hautot sur Seine-Saures-Saint Pierre de Manneville-Vai de la Haye (Captage Vai de la Haye)
- Hénouville (le haut)-Le Houime-Malaunay-Saint Pierre de Varengueville (Captage de la Fontaine (Hénouville))
- Hénouville (le bas)-Quevillon-Saint Martin de Boscherville (Captage du Bélatre (Quevillon))
- Houppesville-Le Houime-Malaunay (Captage des Soncires et des Anglats (Montville))
- Isneauville-Saint Martin du Vivier (Mont Perreux) (Captages de la Vallée du Cailly)
- Jumièges-Le Mesnil sous Jumièges (Captage de Jumièges)
- La Bouille (Captage du Val Galopin (Caumont))
- Le Trait
- Oisnel (Captages de Oisnel)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle / Captages de Saint Aubin Epinay)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle)
- Plateau Nord (Captages et usine de Maromme / Captages de la Vallée du Cailly)
- Roncherolles (Captage de Blainville Crevon)
- Rouen La Jatte (Captages de Fontaine et usine de La Jatte)
- Rouen Bas de Ville (Moulineaux / Carville (Darnétal) / La Jatte)
- Rouen GrandMare-Châtelet (Carville (Darnétal) et captages de la Vallée du Cailly)
- Saint Aubin Epinay-Saint Jacques sur Darnétal (Captages de Saint Aubin Epinay)
- Saint Léger du Bourg Denis (Captage de Saint Léger du Bourg Denis)
- Saint Martin du Vivier (Captage de Carville (Darnétal) / Vallée du Cailly)
- Saint Paër-Saint Pierre de Varengueville (Captage de Limésy)
- Saint Pierre les Elbeuf (Captage de Saint Pierre les Elbeuf)
- Yainville
- Yville sur Seine (Captage des Varras (Mauny))

- Captage d'eau
- Usine de traitement de l'eau
- Périmètre de la METROPOLE

Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

Eau de La Métropole Rouen Normandie Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m ³ /jour
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Fontaine sous Préaux	Village	Ultrafiltration	
	Moulineaux	Moulineaux	Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du Rouvray	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie Elbeuf	Elbeuf	Mont Duve	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS Nord-Ouest Prestation de Service Nord-Ouest (Maromme)	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000

Bâches usines		Capacité en m ³
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Le Grand-Quevilly	Grand-Quevilly - Calvaire	3 000
Rouen	Rouen - Grand Mare Couperin	2 250
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
Capacité globale de stockage d'eau potable des bâches d'usines de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie		8 970

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m ³
Amfreville la Mivoie	Service Bas - Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut (moyen) - Mutuels	300
Anneville-Ambourville	Ambourville	450
Bardouville	Bardouville	150
Bardouville / Yville sur Seine	Yville sur Seine (Mauny)	300
Belbeuf	Service Bas - Becquet	100
Bois Guillaume	Sente Sainte Venise	1 500
Canteleu	Canteleu - Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas - Chêne Fourchu	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut - Chêne Fourchu	500
Darnétal	Mont aux Asniers	1 140
Darnétal	Branly Bas	570
Darnétal	Branly Haut	300
Darnétal	Table de Pierre - "Cimetière"	300
Darnétal	Bois du Roule	300
Déville lès Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville lès Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Le Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Les Mesliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200
Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailloux	400

Réservoirs de distribution (hors bâches usines) suite		Capacité en m ³
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - Les Vaubeuges 2014	3 300
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600
Freneuse	Route des Crêtes	300
Gouy	Réservoir de Gouy - Les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Moyen - Les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine (Val de La Haye)	350
Hénoeuville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur - Les Gaudines	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houllme	Bois Planté	300
Le Houllme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Malaunay	Service Bas - Route de Barentin	150
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
Maromme	Maromme Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville - Forêt Verte	300
Oissel	Diguet Oissel	3 000
Orival	Roches à Orival	150
Quevillon	Service Bas	500
Quévreville la Poterie	Quévreville la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300
ROUEN	Champ de Courses (St Etienne du Rouvray)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moïse	6 000
ROUEN	Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 500
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Sotheville sous le Val	Sotheville sous le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas - Parc Saint Rémy	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut - Paul Doumer	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Darnétal	St Jacques sur Darnétal	300
St Léger du Bourg Denis	Cantony	150
St Léger du Bourg Denis	La Lande	200
St Léger du Bourg Denis	Waddington	200
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Paër	Saint-Paër	350
St Pierre de Varengueville	Saint Pierre de Varengueville	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas enterré - Route de St Didier des Bois	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas semi-enterré - Route de St Didier des Bois	1 200
St Pierre lès Elbeuf	Bosc-Tard	350
Tourville la Rivière	Casanova	200
Tourville la Rivière	Bois St Christophe	2 000
Yainville	Tour 1950	300
Yainville	Semi-enterré 1976	500
Capacité globale de stockage d'eau potable des réservoirs de distribution de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie		128 160

2 - Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- ❖ 99,76 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, indicateur de performance P101.1
- ❖ 98,42 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, indicateur de performance P102.1

Territoire Eau de La MRN	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P102.1
Année 2015						
Contrôles Réglementaires ARS BILAN 2015	1 233	3	99,76%	1 368	8	99,42%

Sur les paramètres microbiologiques, on note 3 non conformités, 2 sur le secteur de Rouen et 1 sur le secteur du Trait. Ces 3 non-conformités ont été levées suite aux contre-analyses.

Sur les paramètres physico-chimiques, on note 8 non conformités,

- 3 sur le secteur d'Elbeuf (2 dépassements sur le paramètre plomb de la limite de qualité 10µ/l sur l'UDI Elbeuf-Buquet et 1 dépassement sur le paramètre Chlortoluron de la limite de qualité 0,10µ/l sur l'UDI Les Ecameaux)
- 2 sur le secteur de la PS NO – secteur Maromme – (1 dépassement sur le paramètre Dieldrine : 0,032µg/l référence de qualité 0,03µg/l et 1 dépassement sur le paramètre Chlorure de Vinyl monomère : 1,30µg/l référence de qualité 0,50µg/l sur l'UDI Vallée du Cailly Mélange)
- 2 sur le secteur de Jumièges (2 dépassements sur le paramètre Atrazine déséthyl : 0,11 et 0,105µg/l limite de qualité 0,10µg/l)
- 1 sur le secteur de PS OUEST (1 dépassement sur le paramètre Cuivre : 2.74mg/l limite de qualité 2mg/l sur l'UDI de Duclair)

- L'interconnexion du secteur de Bardouville avec la ressource de Quevillon a été mise en service le 24 février 2015. Elle permet d'assurer une eau conforme à la réglementation.

Qualité d'eau : Dérogations en cours

- Dérogation ATRAZINES et DERIVES Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu – Saint-Paër et Saint-Pierre-de-Varengeville.
 - Ressource sous maîtrise d'ouvrage Syndicat de l'Austreberthe
 - Arrêté de dérogation du 7 septembre 2012
 - le Syndicat de l'Austreberthe a engagé un programme d'investissement : construction d'une usine de traitement. La mise en service est prévue d'ici fin 2016.
- Dérogation ATRAZINES et DISETHYL-ATRAZINE Jumièges et Mesnil sous Jumièges.
 - Arrêté de dérogation du 31 décembre 2014, pour une période de 2 ans et 6 mois
 - Programme d'action :
 - Étude de protection d'alimentation du captage de Jumièges
 - Réalisation d'un schéma directeur sur le périmètre du Pôle de Proximité de Duclair,
 - Programme de travaux comprenant la mise en place d'un dispositif maîtrisé de mélange entre les ressources de Yainville et Jumièges.

3 - Préservation de la ressource - Études

❖ Indice d'avancement de protection de la ressource P108.3

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

0% aucune action

20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% Avis d'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Année \ Nom du Captage	2011 : Indice 108.3 ARS en %	2012 : Indice 108.3 ARS en %	2013 : Indice 108.3 ARS en %	2014 : Indice 108.3 ARS en %	2015 : Indice 108.3 ARS en %
Darnétal Carville	60%	60%	60%	60%	60%
Darnétal (village)	50%	50%	50%	50%	60%
Douville - Grande Aulnaie	60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Jatte)	60%	60%	60%	60%	60%
Moulineaux	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Catelier	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Perreuse	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie	80%	80%	80%	80%	80%
SER - Forage de La Chapelle	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. - Longues Raies	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas	60%	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut	60%	60%	60%	60%	60%
St Léger BD - Vieux Chateau	60%	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) Forage Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly	60%	60%	60%	60%	60%
Sources de Maromme	20%	40%	40%	50%	50%
Forage de Val de la Haye	50%	60%	60%	60%	60%
Forage de Jumièges	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Bardouville	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon	40%	50%	50%	60%	60%
Indice consolidé d'avancement de protection de la ressource P108.3		58,4%	58,6%	59,3%	59,5%

L'indice d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de **59,5%**.

Études DUP

- DUP Darnétal :
 - Arrêté pris le 21 juillet 2015.
- DUP Maromme :
 - Avis hydrogéologue agréé rendu.
 - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'État - enquête administrative, complément d'information avant avis définitif.
 - Enquête publique : dernier trimestre 2016.
 - Par ailleurs, suite à la mise en évidence d'une pollution au PCE, une étude historique a été réalisée en partenariat entre le syndicat mixte du SAGE et l'INERIS, sur la vallée du Cailly, pour identifier les sources potentielles de pollution puis définir un protocole de caractérisation du panache de pollution. Cette étude a permis de mettre en évidence la présence de 93 sources potentielles de pollution des eaux souterraines aux COHV. Une seconde étude incluant la réalisation de qualitomètres devrait permettre de caractériser l'étendue du panache de pollution dans la vallée du Cailly à l'horizon 2017.
- DUP Vallée du Cailly :
 - Avis hydrogéologue agréé rendu
 - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'État - enquête administrative, complément d'information avant avis définitif.
 - Enquête publique : dernier trimestre 2016

Études BAC et révision DUP : Études de Bassin d'Alimentation des Captages

- BAC Fontaine sous Préaux
 - Arrêtés préfectoraux du 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage et du 17 décembre 2013 fixant le programme d'actions agricoles pour 3 ans.
 - Mise en œuvre du programme d'actions :
 - Depuis deux ans et demi, le syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec a organisé 18 actions de sensibilisation des agriculteurs à la protection des sources du Robec, notamment par des journées techniques sur le blé et le colza ou des démonstrations de matériel de désherbage mécanique.
 - La collectivité propose aux agriculteurs volontaires d'implanter des aménagements d'hydraulique douce pour réduire les ruissellements et le transfert de produits phytosanitaires associés. Dans le cadre de convention : soit la Métropole réalise des plantations de haies ou de fascines et les agriculteurs s'engagent à les entretenir, soit les agriculteurs implantent des zones tampon en herbe et la Métropole les indemnise :

	Réalisées en 2014/2015		Réalisées en 2015/2016		Conventionnées à planter		En cours de négociation	
	nombre	ml	nombre	ml	nombre	ml	nombre	ml
Haies	3	330	11	1 096	15	805	8	900
Fascines	-	-	5	160	-	-	4	120
Bandes enherbées	7	972	1	190	-	-	5	950

- L'évaluation du programme d'actions de 3 ans est prévue en décembre 2016 et la définition d'un nouveau programme d'actions est programmée pour le 1^{er} semestre 2017.
- En parallèle révision de la DUP Fontaine sous Préaux.
 - Étude environnementale réalisée
 - Avis hydrogéologue agréé, définition des périmètres de protection et périmètres satellites, septembre 2014
 - Dossier de consultation des services de l'état : avril 2016
 - Acquisition de la bétouille de la Triboudaine pour aménagement ultérieur
- BAC Moulineaux et Les Varras
 - Arrêté inter-préfectoral (Seine-Maritime et Eure) le 19 août 2013 délimitant l'Aire d'Alimentation du captage.
 - Programme d'action agricole : Arrêté préfectoral le 4 avril 2014.

- Programme d'action lancé au printemps 2014
 - Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et La MRN concernant le diagnostic et l'animation agricole sur les périmètres communs des captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN) et les captages de la vallée de l'OISON (SERPN et MRN)
- En parallèle révision de la DUP de Moulineaux.
 - Étude environnementale réalisée
 - Étude complémentaire d'incidence sur le niveau du ruisseau des Moulins 2014
 - Étude – hiérarchisation des bétouilles actives, définitions d'éventuels périmètres satellites – réunion avec l'hydrogéologue agréé : novembre 2015
 - Avis de l'hydrogéologue agréé attendu pour septembre 2016
 - Étude de modélisation des travaux hydrauliques (réduction de l'impact des pompages au niveau des sources ruisseau de Moulineaux) : 4^{ème} trimestre 2016
- **BAC Les Ecameaux à Elbeuf et Le Nouveau Monde à Orival**
 - Délimitation des aires d'alimentation
 - Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et La MRN, concernant le diagnostic et l'animation agricole sur les périmètres communs des captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN) et les captages de la vallée de l'OISON (SERPN et MRN).
 - En parallèle une révision des DUP est engagée.
 - Nomination de l'hydrogéologue
 - Réunion de lancement programmée en septembre 2016
- **BAC Bardouville**
 - Lancement étude mars 2015
 - Phase étude environnementale et études complémentaires en cours
 - Convention entre le Parc des Boucles de la Seine Normande, la commune de Bardouville, et la MRN
 - Étude sur le devenir agricole des terres après exploitation de la carrière
 - Acquisition de parcelles par la Métropole-Rouen-Normandie : 120 ha ont été acquis pour la gestion des milieux silicicoles dont environ 50 ha sur l'aire d'alimentation du Captage
- **BAC Carville**
 - Lancement étude février 2015
 - Traçage bétouilles : avril 2015
 - Phase étude environnementale : octobre 2015
 - Avis hydrogéologue attendu pour septembre 2016
- **BAC Jumièges**
 - Lancement étude avril 2015
 - Phase étude environnementale en cours

Étude de diagnostic de la qualité de l'eau brute et traitée, des performances de traitement de la station et de définition de moyen de protection hydro géotechnique de la qualité des eaux brutes :

Cette étude initiée par la constatation d'une présence d'ammonium élevée dans l'eau brute de deux forages sur les trois du champ captant a été menée principalement sur l'année 2014. Les résultats techniques ont été rendus fin 2014. Les principaux éléments de conclusion sont :

- L'eau brute subit sur deux forages, l'influence d'une eau chargée en ammonium (traités par la station jusqu'à une limite de concentration de 1,5 mg/l).
- Un recensement des polluants potentiels historiques dans la nappe a été également réalisé, aucun de ces derniers (hors ammonium) n'a été détecté de façon récurrente et à des concentrations non éliminables dans les eaux brutes du champ captant de la Chapelle.
- Les traitements de pré-ozonation et oxygénation, filtration sur sable, filtration (adsorption) par charbon actif, post-ozonation et chloration sont efficaces. L'eau produite est de bonne qualité.

Dans le cadre des cessations d'activités industrielles du secteur des mesures de gestion doivent être mises en œuvre. Les études menées en 2015 – diagnostic, recherche de polluants, modélisation hydrogéologique – ont démontré qu'une protection des captages peut être réalisée efficacement par la mise en place d'une barrière hydro géotechnique pouvant isoler la fraction d'eau de nappe transitant sur le secteur industriel, afin de ne pas polluer les eaux brutes alimentant le champ captant. Dans ce cadre, 2 à 4 forages sont à construire, il est proposé de les intégrer au plan de gestion des cessations industrielles.

L'année 2016, doit aboutir à la parution d'un arrêté préfectoral pour la mise en œuvre d'un confinement hydraulique dans le cadre de la cessation d'activités et à la finalisation des études permettant la réalisation effective des pompages début 2017.

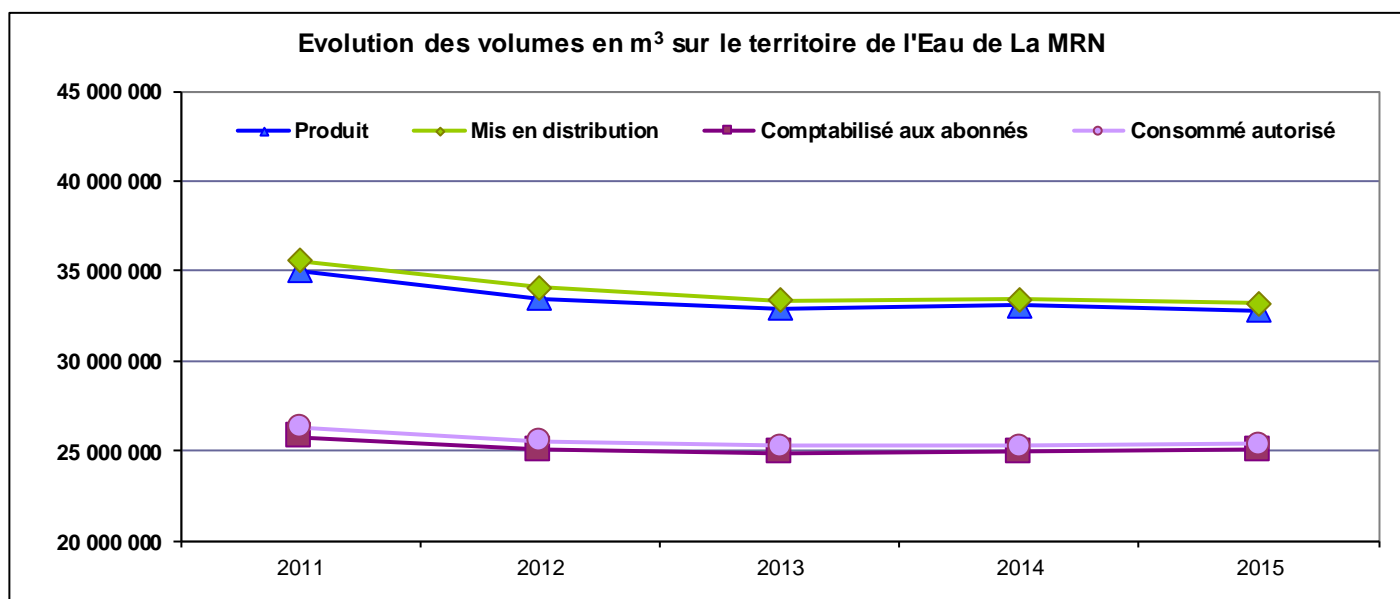
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques

1 - Indicateurs techniques

Volumes en m³

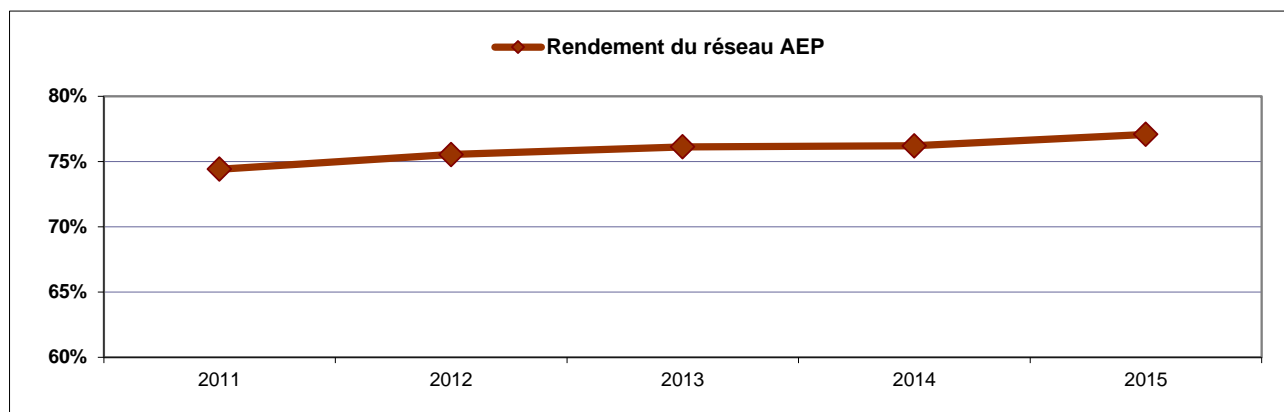
Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Services AEP de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1	N/an 2011
V1 Volumes prélevés	36 492 182	34 847 380	34 323 550	34 732 519	34 084 472	-1,9%	-6,60%
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	1 502 686	1 360 849	1 430 636	1 639 375	1 272 073	-22,4%	-15,35%
Volumes produits sur la Métropole Rouen Normandie : V3 = V1 - V2	34 989 496	33 486 531	32 892 913	33 093 144	32 812 399	-0,8%	-6,22%
V4 Volumes importés en gros (1) (provenant des syndicats hors de la Métropole Rouen Normandie)	1 229 644	1 232 262	1 142 004	1 004 104	1 071 365	6,7%	-12,87%
V5 Volumes exportés en gros (2) (Exports d'eau hors de la Métropole Rouen Normandie)	672 667	675 996	666 953	703 510	722 817	2,7%	7,46%
Volumes mis en distribution sur la Métropole Rouen Normandie : V6 = V3 + V4 - V5	35 546 473	34 042 797	33 367 964	33 393 738	33 160 947	-0,7%	-6,71%
V7 Volumes de service du réseau	122 672	111 314	137 769	167 920	179 672	7,0%	46,47%
V8 Volumes comptabilisés	25 768 524	25 050 501	24 875 029	24 936 320	25 040 882	0,4%	-2,82%
V9 Volumes autorisés non comptés	386 909	384 385	226 043	171 994	170 074	-1,1%	-56,04%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	26 278 105	25 546 200	25 238 841	25 276 234	25 390 628	0,5%	-3,38%
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$	74,41%	75,53%	76,12%	76,19%	77,07%	1,1%	3,57%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 862	2 876	2 881	2 897	2 903	0,2%	1,44%
Indice Linéaire des volumes non comptés : en m ³ /km/jour $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$	9,36	8,57	8,08	8,00	7,66	-4,2%	-18,13%
Indice Linéaire de pertes en réseau : en m ³ /km/jour $ILP = (V6 - V10) / L / 365$	8,87	8,09	7,73	7,68	7,33	-4,5%	-17,35%
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = (V10 + V5) / L / 365$	25,80	24,98	24,64	24,57	24,65	0,3%	-4,48%
Nombre d'abonnés : N	182 412	184 499	186 952	191 468	189 738	-0,9%	4,02%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L	63,74	64,15	64,90	66,09	65,36	-1,1%	2,54%



Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques des Services AEP de l'Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1	N/an 2011
Rendement du réseau AEP P104.3	74,41%	75,53%	76,12%	76,19%	77,07%	1,1%	3,6%
Indice Linéaire des Volumes non comptés : ILVnc (m ³ /km/jour) P105.3	9,4	8,6	8,1	8,0	7,7	-4,2%	-18,1%
Indice Linéaire de Perte en Réseaux : ILP (m ³ /km/jour) P106.3	8,9	8,1	7,7	7,7	7,3	-4,5%	-17,4%
Indice Linéaire des volumes Consommés : ILC (m ³ /km/jour)	25,8	25,0	24,6	24,6	24,6	0,3%	-4,5%



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau.

L'amélioration du rendement de réseau se poursuit avec un gain sur les 5 dernières années, correspondant au périmètre de la MRN, de 3,6%.

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

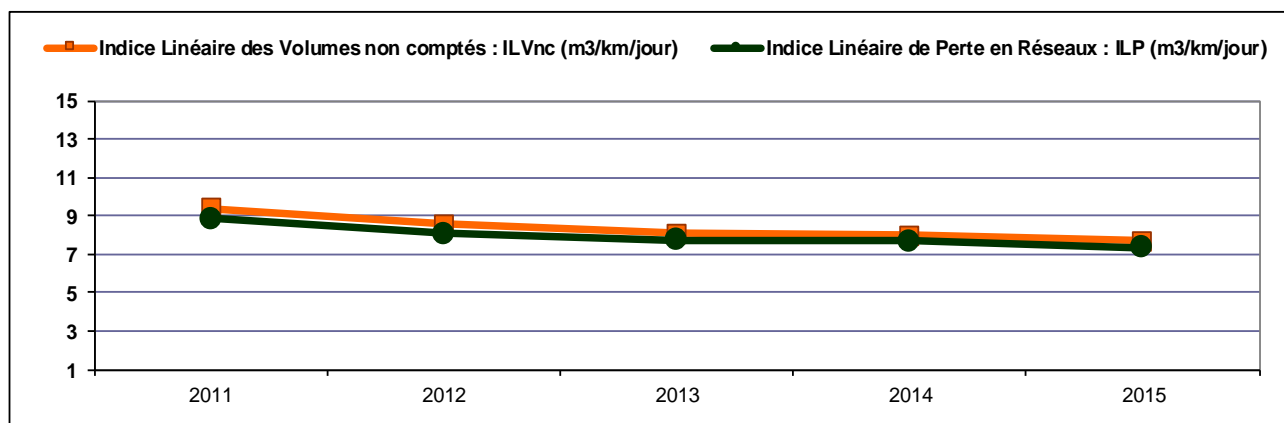
L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la MRN, le rendement est de 77,07%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m³/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (ILC) = 70 + 4,929 = 74,929$$

Cette somme est inférieure au rendement de la MRN.

En parallèle l'amélioration observée, pour la période 2011/2015, sur l'Indice Linéaire de Perte (ILP) est de 17,4%. Il s'établit pour l'année 2015 à 7,3 m³/km/jour.



L'indice linéaire de consommation (ILC) est compris entre 10 et 30 m³/km/jour, à ce titre est conforme au standard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural ILC <10. Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différents services. Elle doit être relativisée, à titre d'exemple le service Régie de Rouen-Elbeuf, dont l'ILC est de 27,4 m³/km/jour est proche d'une qualification : urbain, celui de Bardouville de 5,8 m³/km/jour ou de Jumièges de 6,9 m³/km/jour sont caractéristiques d'un service rural. Sur les 5 dernières années cet indicateur est en amélioration de 4,5 %.

L'indice linéaire de perte (ILP) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVnc) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

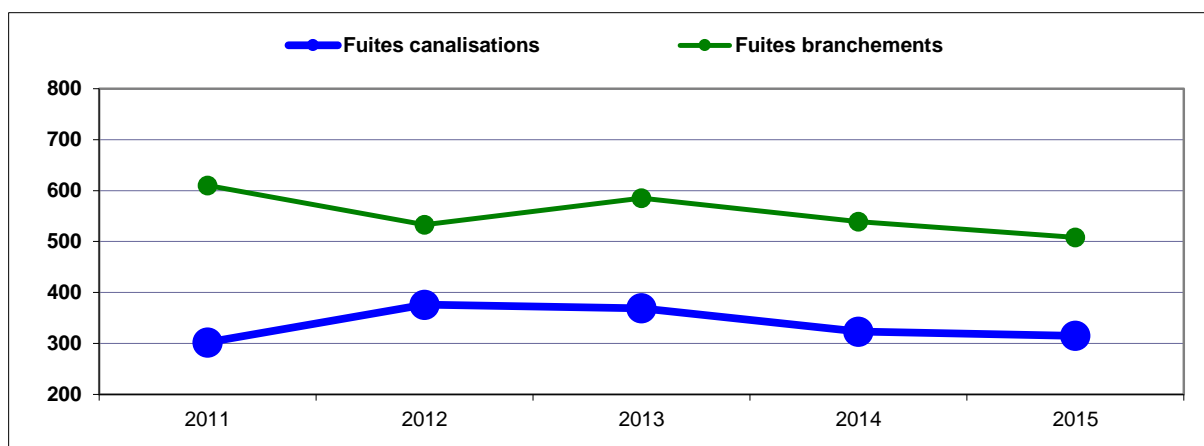
Il s'établit à : 7,7 m³/km/jour

Sur les 5 dernières années cet indicateur est en amélioration de 18,1 %.

Fuites

Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur canalisation	302	376	369	323	315
Nbre de fuites réparées sur branchement	610	533	585	539	508
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	2 142	1 932	1 992	1 539	1 571
Nombre TOTAL de fuites réparées	3 058	2 841	2 946	2 401	2 386

La baisse observée sur les dispositifs de comptages n'est pas représentative. De fait certains services (opérateurs) ne comptabilisent pas ou peu ce type d'incident. La consolidation à l'échelle de « Eau de la MRN » est donc difficilement interprétable.



L'indice linéaire de réparation (ILR) permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur canalisation	302	376	369	323	315
Linéaire de canalisation en km	2 862	2 876	2 881	2 897	2 903
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,11	0,13	0,13	0,11	0,11

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur branchement	611	533	585	538	508
Nombre de branchements	127 269	127 527	127 908	128 418	128 749
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,48	0,42	0,46	0,42	0,39

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

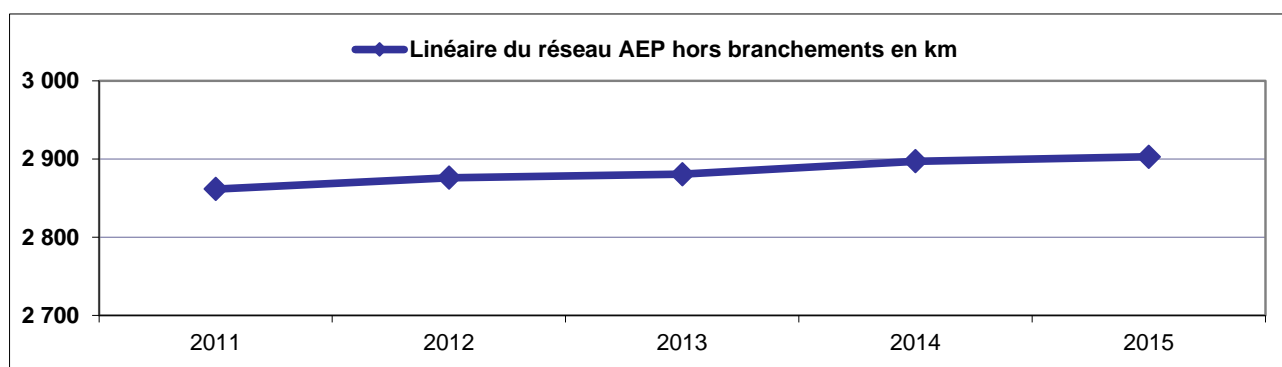
❖ **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, indicateur de performance P151.1**

La consolidation de cet indicateur sur le périmètre de la MRN est de **1,60 pour 1000 abonnés**.

2 - Patrimoine

Réseau

Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1	N/an 2011
Linéaire du réseau AEP hors branchements en km	2 862	2 876	2 881	2 897	2 903	0,2%	1,4%



La mise à jour des SIG a induit une augmentation du linéaire global.

❖ **Taux moyen de renouvellement de réseau, indicateur de performance P107.2**

Il est calculé sur la moyenne du linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années, il s'élève à **0,57%**.

Sur les 5 dernières années le renouvellement de réseau est en progression de 17,4%, le taux de renouvellement annuel est ainsi passé de 0,47% à 0,55%.

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur l'année 2015, cet effort a porté sur 0,98 km, il participe à la pérennisation du réseau et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier.

Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1	N/an 2011
Linéaire de réseau AEP renouvelé en km	13,556	16,335	18,221	18,939	15,921	-15,9%	17,4%
Taux de renouvellement annuel du linéaire de réseau	0,47%	0,57%	0,63%	0,65%	0,55%	-16,1%	15,8%
Taux moyen de renouvellement du linéaire sur 5 ans P107.2	0,44%	0,48%	0,51%	0,55%	0,57%	4,8%	28,5%

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

❖ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau AEP, indicateur de performance P103.2**

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, il annule le précédent indice défini dans l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2007.

Sa valeur est comprise entre 0 à 120 suivant l'existence de : plans (10 points), procédure de mise à jour (5 points), la connaissance des diamètres, nature et âges (30 points).

Dès qu'un minimum de 40 points est obtenu, les points supplémentaires peuvent être acquis en fonction de la localisation des équipements annexes, d'un inventaire des équipements électromécaniques, la localisation des branchements, une synthèse de la recherche et réparation de fuites, la localisation des autres interventions (purges,...), programme pluriannuel de renouvellement de canalisation, et une modélisation du réseau (75 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable de La MRN, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau et s'élève à **109,2%**.

Branchements

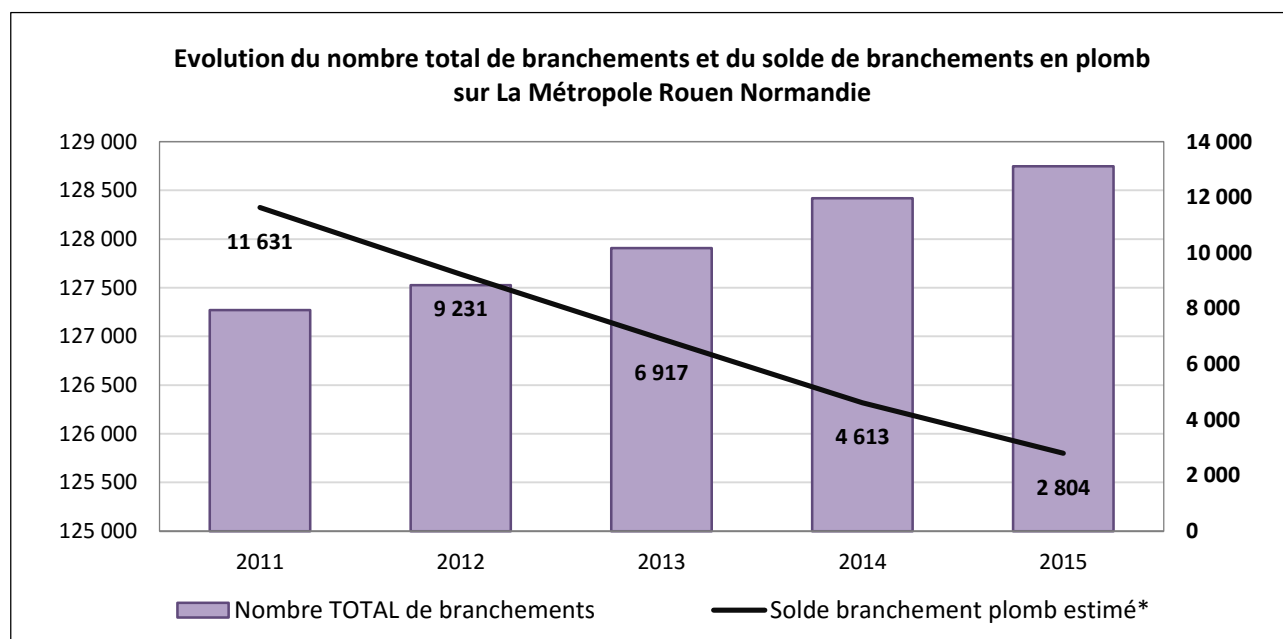
Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1	N/an 2011
Nombre TOTAL de branchements	127 269	127 527	127 908	128 418	128 749	0,26%	1,16%
Nombre de branchements Neufs	590	484	536	644	429	-33,39%	-27,29%
Nombre de branchements Supprimés	151	185	155	134	98	-26,87%	-35,10%
dont branchement plomb supprimés	36	43	69	40	22	-45,00%	-38,89%
Nombre de branchements Renouvelés	3 459	2 856	2 651	3 244	2 150	-33,72%	-37,84%
dont branchement plomb renouvelés	2 725	2 357	2 245	2 264	1 787	-21,07%	-34,42%
Solde branchement plomb estimé*	11 631	9 231	6 917	4 613	2 804	-39,22%	-75,89%
Pourcentage branchement plomb	8,84%	6,94%	5,11%	3,29%	2,18%		

* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2015, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

À fin 2015, le nombre de branchements est de 128 749 unités.

Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 429 unités, en parallèle 98 branchements ont été supprimés dont 22 branchements plomb.

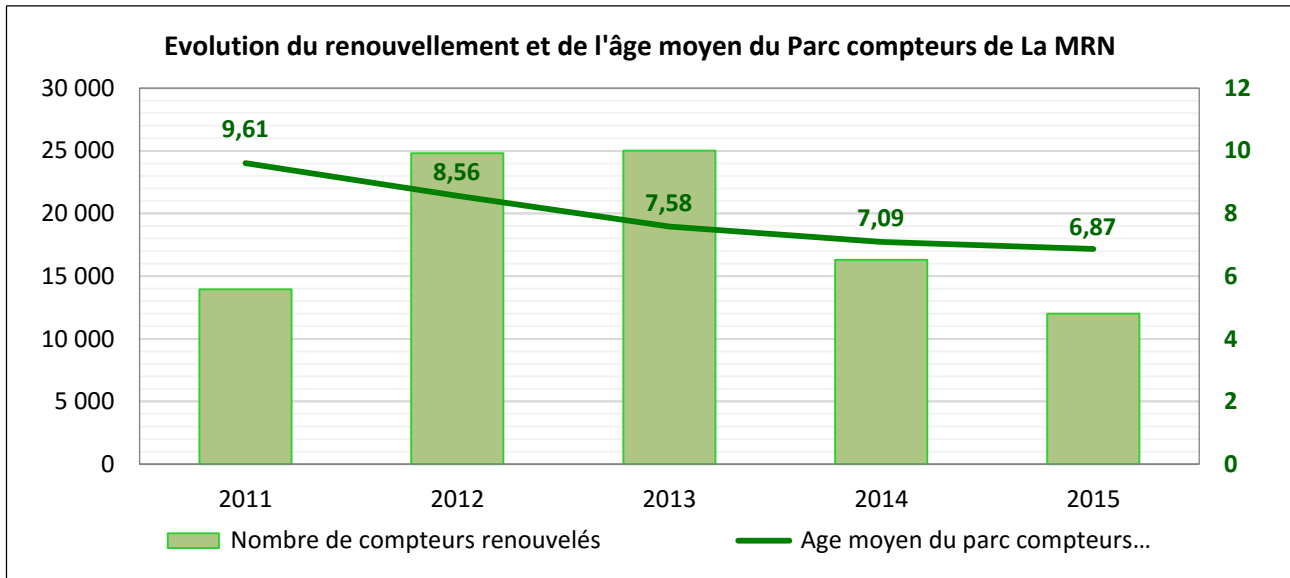
Le nombre de branchements renouvelés en 2015 est de 2 150, dont 1 787 en plomb.



Compteurs

Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1	N/an 2011
Nombre TOTAL de compteurs	184 913	188 662	191 318	193 617	194 208	0,3%	5,0%
Nombre de compteurs renouvelés	13 948	24 816	25 011	16 293	12 009	-26,3%	-13,9%
Taux de renouvellement	7,54%	13,15%	13,07%	8,42%	6,18%	-26,5%	-18,0%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	9,61	8,56	7,58	7,09	6,87	-3,1%	

En 2015, une nouvelle méthodologie de traitement de la base de données a permis une analyse plus fiable du nombre total et de la moyenne d'âge du Parc compteur. Les corrections ont été reportées sur les années 2010 à 2014.



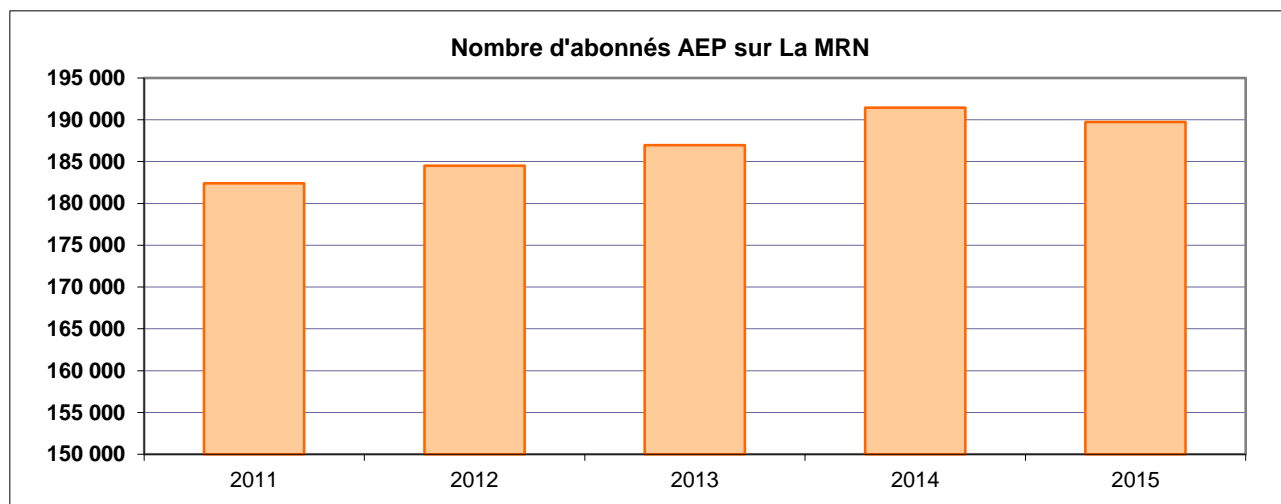
Le nombre de compteurs est en augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).

L'accroissement du taux de renouvellement sur les années 2012 et 2013, résulte entre autre de l'activation de la tranche conditionnelle n°3 du contrat de prestation de service Nord-Ouest (PS NO), qui intègre le renouvellement de l'ensemble des compteurs sur les 3 premières années.

6 - Gestion clientèle abonnés

1 - Abonnés

Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre d'Abonnés Domestiques		184 173	186 633	191 271	189 473	-0,9%
Nombre d'Abonnés Non Domestiques		326	317	197	265	34,5%
Nombre TOTAL d'abonnés AEP	182 412	184 499	186 952	191 468	189 738	-0,9%



Le nombre d'abonnés est en constante évolution, ce point résulte également de l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs.

Les **abonnés domestiques** ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Les **abonnés non domestiques**, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,63.

2 - Volumes consommés et facturés

Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
TOTAL des volumes consommés en m³	25 728 969	25 030 534	24 878 661	24 918 062	25 037 406	0,6%

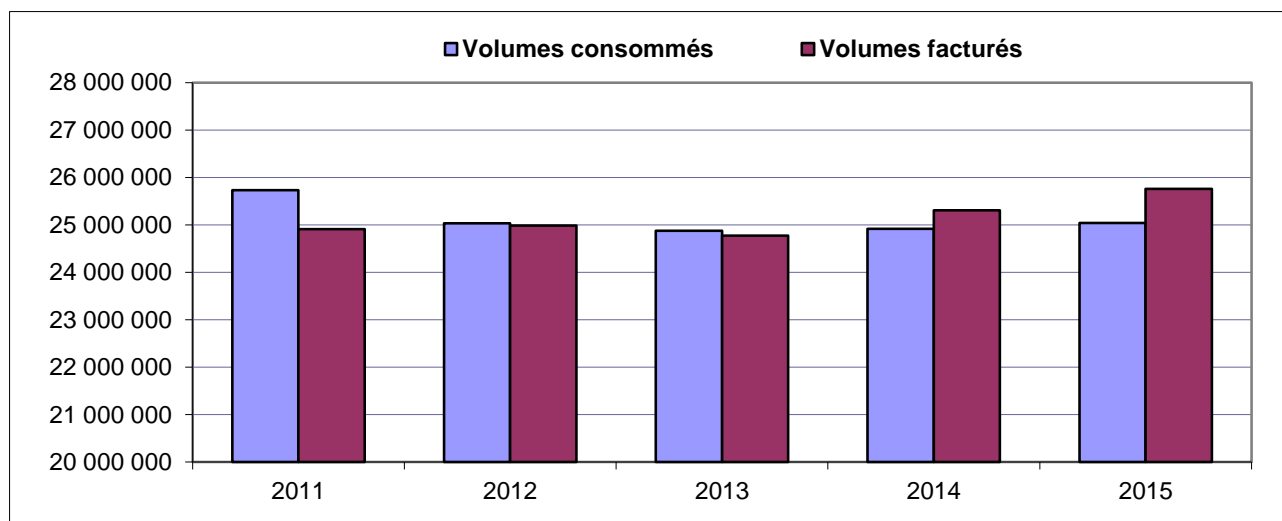
On observe depuis plusieurs années une baisse sensible des volumes consommés qui traduit d'une part la prise de conscience des abonnés sur la maîtrise de leur consommation et d'autre part l'évolution des appareils de plus en plus économes.

Ainsi, en cumulé depuis 2011, la baisse du volume consommé est de -2,7%. Et pour l'année 2015 la consommation a progressé de 0,6%.

Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Volume facturé aux abonnés domestiques		23 151 701	22 800 440	23 278 389	24 404 142	4,8%
Volume facturé aux abonnés non domestiques		1 846 210	1 970 876	2 028 724	1 355 057	-33,2%
TOTAL des volumes facturés en m³	24 908 811	24 983 123	24 771 316	25 307 113	25 759 199	1,8%

94,7% des volumes facturés sont qualifiés de domestiques contre 5,3% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

La consommation moyenne par abonné domestique est de 125,8 m³/an soit 137,6 litres/jour/habitant (base 365 jours).



3 - Indicateurs de performances

❖ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés P152.1

L'ensemble des services de la MRN, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Ce point explique un taux de **100%**.

Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	8 865	9 085	8 942	6 572	5 954	-9,4%
Nombre d'interventions n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	0	0	0	1	0	
Taux de respect du délai d'ouverture P152.1	100%	100%	100%	99,98%	100,00%	

❖ Taux de réclamations P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

Territoire Eau de La MRN	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	2 470	2 554	2 612	2 753	3 184	15,7%
Taux de réclamations pour 1000 abonnés P155.1	13,54	13,84	13,97	14,38	16,78	

En 2011, l'exploitant Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, a revu son mode de calcul.

Le taux de réclamations consolidé à l'échelle de La MRN en 2015 est de **16,78 pour 1000 abonnés**.

❖ Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente P154.0

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- Part EAU de la collectivité – part investissement
- Redevance prélèvement agence de l'eau
- Redevance pollution agence de l'eau (comptabilisée sur le chapitre EAU de la facture)
- Taxe Voies Navigables de France
- TVA

La consolidation de cet indicateur a été réalisée à partir des données des différents exploitants, à noter que le taux d'impayés est commun aux secteurs Régie Rouen, Régie Elbeuf, PS Nord-Ouest et PS Ouest.

Pour la MRN le taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente est de **3,67%**.

Les données individualisées par service sont disponibles dans le chapitre II.

❖ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité P109.0

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La MRN a versé à un fond de solidarité logement la somme de 110 000 €.

Le montant cumulé des abandons de créances des 2 opérateurs privés Eaux de Normandie et Veolia eau s'élève à 205,62 €ht.

La règle de calcul est : montant en euros hors taxes / volumes facturés, soit **0,0043 €/m³**.

Remises pour fuite

Territoire Eau de La MRN	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service					
	Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
TOTAL Remises pour Fuites Année 2015	189 731	205 235,33 €	190 496	54 676,26 €	227 750	237 798,60 €

7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2015

S'agissant des engagements financiers en terme d'investissement, certains travaux peuvent avoir été achevés en 2015

Commune	Nom ouvrage	Objet	Description	Montant Total Travaux
METROPOLE	Branchements plombs	Renouvellement de branchements en plomb	Renouveler les branchements plomb (sous traitance, en régie directe et contrat exploitation)	
METROPOLE	Compteurs vente	Renouvellement des compteurs	Renouveler les compteurs anciens et équiper de radio relèvé	
		Protection de la ressource		
Bardouville	Bardouville (forage)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP + AAC - étude hydrogéologique et environnementale, analyse CEE, essai pompage	51 950,00
Bardouville	Bardouville (forage)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP + AAC - pompage paliers, passage caméra et diagraphie, campagne d'analyses	11 820,00
Darnétal	Carville (station de production)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP + AAC - avis HGA	4 243,00
Darnétal	Carville (station de production)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP + AAC - étude hydrogéologique et environnementale, analyse CEE, essai pompage (+4%)	77 750,00
Darnétal	Carville (station de production)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP+AAC - traçages 3 injections 4 suivis fluorimètre	9 600,00
Fontaine sous Préaux	Fontaine sous Préaux (station)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP - complément, chiffrage et phase administrative 550 parcelles	100 530,00
Jumièges	Jumièges (station)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	AAC (+DUP) - prestations complémentaires	22 250,00
Jumièges	Jumièges (station)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	AAC (+DUP) - étude hydrogéologique et environnementale, analyse CEE, essai pompage (+4%)	54 350,00
Moulineaux	Moulineaux (station)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	AAC - Participation Etude hydraulique douce SERPN	6 000,00
Moulineaux	Moulineaux (station)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP - complément, chiffrage et phase administrative 550 parcelles	100 530,00
Quevillon	Quevillon (forage)	Etude de Bassin d'Alimentation de Captage - Déclaration d'Utilité Publique	DUP - frais de pub enquête publique	357,70
Saint Etienne du Rouvray	La Chapelle	Etude de protection de captage	Etude de diagnostic et protection des captages dans le cadre des cessations d'activité industrielles - Fin des études et présentation des conclusions à la DREAL, AESN et ARS	0

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Amfreville la Mivoie	Lescure (rue de)	Renouvellement de branchement seul (#)	21	0	1	0	Renouvellement du branchement de la Salle de Sports Robert Talbot	5 750,00
Amfreville la Mivoie	RD 6015	Défense incendie (10)	0	0	0	0	Remplacement de 4 poteaux incendie dans le cadre de la requalification de la voirie sur la RD 6015	6 830,72
Bardouville	Ecoles (rue des)	Renouvellement de réseau	300	0	10	0		125 000,00
Bihorel	Gynermer (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	130	20	0	0	Renouveler le réseau + maillage du réseau avant les travaux de voirie dans le cadre des travaux de la rue Sainte Venise	
Bihorel	Sainte Venise (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	190	0	2	2	Renouveler la canalisation	105 110,00
Bihorel	Verdun (rue)	Sécurisation distribution (6)	0	0	0	0	Mise en place vannes de partage devant piscine - en attendant le renouvellement réseau	4 239,02
Bois-Guillaume	Gloria (rue Raoul)	Renouvellement de canalisation (4)	118	0	0	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	33 657,72
Bois-Guillaume	Petites Chasses (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	155	50	4	0	Renouvellement et maillage du réseau avant les travaux de voirie	53 792,00
Bonsecours	Nid du Chien (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	102	0	7	0	Renforcement / sécurisation alimentation du réservoir du Mont Gargan Travaux en amont du programme de voirie 2016 sur la rue des Chartreux	34 036,52
Bonsecours	Plaine (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	90	0	1	0	Renforcement / sécurisation alimentation du réservoir du Mont Gargan Travaux en amont du programme de voirie 2016 sur la rue des Chartreux	34 016,21
Boos	Planté (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	150	0	2	0	Renouveler la canalisation défectueuse	26 551,10
Boos	RD 6014	Renforcement du réseau (8)	520	0	0	0	Renforcement de l'alimentation du village d'entreprise sur la CCI de l'Aéroport	160 000,00
Canteleu	Gounod (avenue Charles)	Déplacement de canalisation (4)	51	0	0	0	Déplacement de la canalisation suite aménagements PMR Habitat 76	0,00
Canteleu	Sahurs (route de)	Rationalisation du réseau (4)		-230	0	0	Rationalisation du réseau	7 417,09
Darnétal	Verdun (rue de)	Extension du réseau (7)	20	0	0	0	Raccordement de la canalisation neuve rue E. Branly au niveau du carrefour de Verdun	10 029,76
Déville-lès-Rouen	Gallard (rue Robert)	Renouvellement de canalisation (4)	270	0	11	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	113 295,00
Elbeuf	Becquet (rue de l'Abbé)	Renouvellement de réseau	120	0	4	0		50 125,50
Elbeuf	Bischwiller (rue de)	Renouvellement de réseau	97	0	3	3		34 439,88
Elbeuf	Bourgheroulde (rue de)	Station de reprise	30	0	0	0		
Elbeuf	Hoche (rue)	Renouvellement de réseau	60	0	5	5		16 200,00
Elbeuf	Jardins (rue des)	Renouvellement de réseau	400	0	28	27		129 036,60
Elbeuf	Lefort (rue Pierre)	Renouvellement de réseau	210	0	19	18		82 734,99
Elbeuf	Saint Cyr (Parc)	Renouvellement de canalisation (4)	110	0		0		23 575,71
Elbeuf	Siegfried (rue)	Renouvellement de réseau	95	0	6	6		34 229,05

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Franqueville St Pierre	Flaubert (rue Gustave)	Renforcement du réseau (8)	335	335	15	0	Renforcement route de Paris à partir du DN300 de la RN 138 en prévision des travaux de voirie	110 000,00
Grand-Couronne	RD 938	Renforcement du réseau (8)	220	0	1	0	Renouveler suite aux fuites et renforcer le réseau pour améliorer la défense contre l'incendie du Petit Essart	59 900,00
Grand-Couronne	Rouvray (boulevard du)	Renouvellement de canalisation (4)	150	0	32	3	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	70 000,00
Grand-Couronne	Rouvray (boulevard du)	Renouvellement de canalisation (4)					Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	10 000,00
Grand-Couronne	RVSL Amont	Renouvellement de canalisation (4)	75	0	4	0	Renouvellement + dévoiement carrefour du Rouvray - ZAC des Peupliers	55 000,00
Grand-Couronne	RVSL Amont	Extension du réseau (7)	35	0	0	0	Traversée du rond-point Blondel avant les travaux de voirie	14 000,00
Grand-Couronne	RVSL Amont	Extension du réseau (7)	0	0	0	0	Investigations complémentaire DR	3 674,64
Grand-Couronne	RVSL Amont	Renouvellement de canalisation (4)	25	0	0		25ml travaux supplémentaires	10 000,00
Grand-Couronne	Verdun (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	160	-	14	0	Renouveler la canalisation défailante	66 868,73
Houpeville	Clos (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	192	0	12	0	Renouveler la canalisation défailante	78 471,00
La Bouille	Lambert (rue Albert)	Sécurisation distribution (6)		500	19	0	Interconnexion entre le service haut et le service bas en cas d'arrêt du forage du Val Galopin	84 603,00
Le Houleme	Lesueur (rue du Colonel)	Renouvellement de canalisation (4)	150	0	20	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	99 252,00
Le Houleme	Viaduc (rue du)	Extension du réseau (7)	132	123	9	0	Extension et déplacement en domaine public avant les travaux de voirie	73 544,00
Malaunay	Dieppe (route de)	Rationalisation du réseau (4)		-190	17	0	Rationaliser le réseau en coordination avec les travaux d'aménagement et d'assainissement - RD 927 - phase 2	53 423,00
Mesnil Esnard	RD 6014	Renforcement du réseau (8)	520	0	22	0	Renouveler la canalisation et les branchements avant les travaux de voirie	169 999,00
Mont-Saint-Aignan	Henri Frère (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	160	0	6	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	70 532,00
Notre-Dame-de-Bondeville	Longs Vallons	Sécurisation distribution (6)		288	0	0	Sécurisation du quartier Longs Vallons - forage dirigé	112 723,00
Petit-Couronne	SONOPA (cité)	Renforcement du réseau (8)	135	0	12	0	Renouvellement et renforcement par remplacement acier DN40 par fonte DN80 pour environ 100 mètres	60 000,00
Petit-Couronne	Voute (rond-point)	Sécurisation de la production (2)	6	0	0	0	Réparer la fuite sur la conduite de transport Bonna 700 mm.	20 122,68
Petit-Quevilly	De Gaulle (avenue)	Renforcement du réseau (8)	190	0	4	0	Renforcer le réseau vers la place des Chartreux pour supprimer le DN300 service bas - à mutualiser avec chauffage urbain	106 266,54
Petit-Quevilly	Jaurès (avenue Jean)	Renforcement du réseau (8)	150	0	0	0	Renforcement de l'alimentation du service bas avant les travaux de voirie	67 500,00
Petit-Quevilly	Libération (avenue de la)	Renforcement du réseau (8)	38	0	0	0	Renforcer le réseau vers la place des Chartreux pour supprimer le DN300 service bas en coordination avec avec le chauffage urbain	83 519,10
Petit-Quevilly	Michel (rue Louise)	Renouvellement de canalisation (4)	215	0	30	0	Renouveler les canalisations suite aux fuites	77 552,63
Petit-Quevilly	Prévert (rue Jacques)	Rationalisation du réseau (4)		-290	30	10	Rationaliser avant la voirie	76 692,57
Queveville la Poterie	Fresnay (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	665	0	13	0	Renouvellement par éclatement Ø 110 + extraction branchements + Fiche PVC 46	220 022,72
Queveville la Poterie	Vallée Galantine (chemin de la)	Renouvellement de canalisation (4)	320	0	10	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	55 900,17
Rouen	André Cauchois (rue du Dr)	Renouvellement de canalisation (4)	285	0	35	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	95 068,22
Rouen	Binet (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	95	0	19	1	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	62 814,68
Rouen	Bourg l'Abbé (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	80	0	0	0	Programme aménagement Région	61 474,33
Rouen	Chatelet (réservoir du)	Espace extérieur (#)	0	0	0	0	Mise en place d'une haie vive intérieure en complément d'une cloture	3 654,00
Rouen	Cherbourg (allée)	Déplacement de canalisation (4)	48	0	2	0	Dévoiement de conduite dans le cadre des aménagements PMR Rouen Habitat	29 182,64
Rouen	Chouquet (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	40	0	4	0	Renouvellement de la canalisation avant les travaux de voirie (Branchements renouvelés par Exp 2013)	25 461,32
Rouen	Corneille (pont - caniveau technique)	Renouvellement de canalisation (4)	200	0	0	0	Renouveler la canalisation défailante	102 294,28
Rouen	Daliphard (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	182	0	28	3	Renouveler la canalisation défailante	97 934,70
Rouen	Desseaux (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	170	0	0	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	118 569,36
Rouen	Dieppe (allée)	Déplacement de canalisation (4)	65	0	2	0	Dévoiement de conduite dans le cadre des aménagements PMR Rouen Habitat	29 991,31
Rouen	Dunant (rue Henri)	Renouvellement de canalisation (4)	30	0	0	0	Renouveler le réseau avant les travaux de RS Aménagement	21 226,40
Rouen	Evreux (allée)	Déplacement de canalisation (4)	71	0	2	0	Dévoiement de conduite dans le cadre des aménagements PMR Rouen Habitat	23 748,10
Rouen	Givon (rue Louise)	Renouvellement de canalisation (4)	95	0	10	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	41 480,17
Rouen	Granville (allée)	Déplacement de canalisation (4)	90	0	2	0	Dévoiement de conduite dans le cadre des aménagements PMR Rouen Habitat	41 522,22
Rouen	Hoche (allée)	Déplacement de canalisation (4)	85	0	2	0	Dévoiement de conduite dans le cadre des aménagements PMR Rouen Habitat	39 208,92

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Rouen	Isigny (allée)	Déplacement de canalisation (4)	75	0	2	0	Dévoisement de conduite dans le cadre des aménagements PMR Rouen Habitat	34 593,93
Rouen	Jacques Chastellain (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	120	0	2	0	Remplacement de l'acier DN150 par du PEHD DN180 intervention avec échafaudage !	65 639,68
Rouen	Jeanne d'Arc (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	400	40	0	0	Remplacer le tronçon de conduite en traversée de la rue suite à la fuite du DN300 le 12/11/2014 en préventif compte tenu de l'endroit et des travaux d'aménagements faits (ø300 =20ml + ø400 =20ml)	29 924,47
Rouen	Jumièges (allée)	Déplacement de canalisation (4)	78	0	4	0	Dévoisement de conduite dans le cadre des aménagements PMR Rouen Habitat	32 278,88
Rouen	Lille (rue de)	Renforcement du réseau (8)	250		15	15	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux d'aménagements du Palais des Congrès	126 006,70
Rouen	Lille (rue de)	Renforcement du réseau (8)	250	0	0	0	Renforcement du réseau avant les travaux de voirie	112 500,00
Rouen	Limites (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	110	0	3	0	Renouveler la conduite et les branchements avant les travaux de voirie (aménagement Place des Chartreux)	41 389,21
Rouen	Limites (rue des)	Rationalisation du réseau (4)		-270	0	0	Rationaliser pour supprimer le DN300 service bas avant les travaux de voirie	50 800,00
Rouen	Macé (rue Jean)	Renouvellement de canalisation (4)	120	0	14	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie (aménagement Place des Chartreux)	39 472,02
Rouen	Marceau (allée)	Déplacement de canalisation (4)	102	0	2	0	Dévoisement de conduite dans le cadre des aménagements PMR Rouen Habitat	37 170,03
Rouen	Marie de Beaumont (rue)	Renforcement du réseau (8)	120	0	0	0	Renouvellement du réseau et renforcement pour améliorer la défense incendie	24 489,08
Rouen	Martainville (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	140	0	2	1	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	68 010,02
Rouen	Maulévrier (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	100	0	0	0	Programme aménagement Région	32 438,43
Rouen	Muller (rue Charles)	Renouvellement de canalisation (4)	410	0	0	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	61 467,35
Rouen	Murs Saint Yon	Renouvellement de canalisation (4)	210	0	0	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	94 500,00
Rouen	Neufchâtel (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	280	0	8	0	Renouvellement du réseau dans le cadre du projet de transport "Arc Nord Sud - T4"	141 461,80
Rouen	Poterat (rue Louis)	Renforcement du réseau (8)		0	5	5	Renforcer l'alimentation du service bas avant les travaux de voirie, basculement de la canalisation du réseau Jatte-St Sever au réseau Bas Ste Marie	54 000,00
Rouen	Rampe (passage de la)	Renouvellement de canalisation (4)	130	0	15	10	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	47 191,71
Rouen	Saint Julien (rue)	Renforcement du réseau (8)	205	0	2	0	Renouveler la conduite et les branchements avant travaux de voirie (aménagement Place des Chartreux) - à mutualiser avec le chauffage urbain	78 783,99
Rouen	Saint Julien (rue)	Renforcement du réseau (8)	60	0	5	0	Renforcer le réseau vers la place des Chartreux pour supprimer le DN300 service bas - à mutualiser avec chauffage urbain	68 755,57
Sahurs	Caumont (chaussée de)	Renouvellement de canalisation (4)	285	80	5	0	Renouveler le réseau avant les travaux de voirie	78 525,53
Saint Aubin lès Elbeuf	Doumer (rue Paul)	Renouvellement de réseau	110	0	38	34		46 693,78
Saint Etienne du Rouvray	Chapelle (station de production)	Vigipirate et OIV (1)					Ronde de sécurité pendant les travaux de remplacement des antibéliers de la Chapelle - Renforcement Vigipirate	1 141,11
Saint Pierre lès Elbeuf	Chesnaie (rue de la)	Renforcement réseau	235	0	10	10		104 968,09
Saint Pierre lès Elbeuf	Rue République /Louviers Phase III***	Renforcement réseau	1100	0	79	49		506 944,24
Saint Pierre lès Elbeuf	Verlaine (rue Paul)	Secours réservoir Bosc-Tard	128	0	0	0	Sécurisation alimentation	38 854,06
Saint-Martin-du-Vivier	Clos aux Poiriers (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	110	0	6	0	Renouveler la canalisation défailante en PVC de mauvaise qualité 1977	34 000,00
Saint-Martin-du-Vivier	Mesnil-Gremichon (avenue)	Sécurisation distribution (6)	160	353	6	0	Maillage entre Saint Martin du Vivier et Bihorel + rue de la Ferme aux Moines avant les travaux de voirie	172 632,75
Notteville lès Rouen	Cité Gaillard (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	131	0	19	6	Renouveler le réseau suite aux nombreuses fuites	62 751,49
Notteville lès Rouen	Ledru-Rollin (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	285	-160	24	8	Renouveler la canalisation défailante	131 988,33
Notteville lès Rouen	Louvet (rue)	Renforcement réseau	244	-295	83	28	Prolonger la canalisation DN100, et rationaliser pour supprimer la DN60	181 018,72
Notteville lès Rouen	Péri (rue Gabriel)	Renouvellement de canalisation (4)	190	0	20	6	Renouveler le réseau suite aux nombreuses fuites	65 558,48
Notteville lès Rouen	Rousseau (rue J.-J.)	Renouvellement de canalisation (4)	190	0	23	8	Renouveler la canalisation défailante	96 574,18
Ste Marguerite sur Duclair	Saint Wandrille (route de)	Renouvellement de réseau	550	0	35	0	Fuites récurrentes depuis 2010	238 000,00
Yville sur Seine	Sablons (route des)	Renforcement Interconnexion	300	15	8	0	Création d'interconnexion sur le réseau d'Yville entre les alimentations : Bardouville (réservoir d'Anneville-Ambourville) et réservoir d'Yville (achat d'eau SERPN)	93 000,00
Yville sur Seine	Vivier (rue du)	Renforcement Interconnexion	95	0	3	0		
Yville sur Seine	Carrefour rue Vivier / route du Marais	interconnexion		15	0	0		45 000,00

Dans le programme de travaux, outre les actions de remplacement des canalisations, on note les actions spécifiques suivantes :

- Interconnexion :
 - Entre les réseaux de Bihorel et St Martin du Vivier
 - Entre les réseaux d'Yville sur Seine en provenance de Bardouville et du SERPN
- Sécurisation :
 - Fonçage sous la rocade RD 43 à Notre dame de Bondeville, maillage réseaux d'alimentation du quartier des Longs vallons
- Diagnostic de réseau - Recherche de fuites :
 - Extension de l'équipement sur le réseau de Rouen (secteurs Ernemont, St Hillaire et Rive sud) par la pose de 90 détecteurs enregistreurs de fuites à poste fixe

Dans le programme de travaux, usine et réservoir, on note les opérations majeures suivantes :

- Refonte chambres de vannes réservoirs service bas Grand Couronne.
- Etude globale et refonte des automatismes usines de refoulement Maromme - BP (basse pression) et HP (haute pression) - ainsi que des réservoirs associés (chantier sur les 2 années 2015 et 2016).
- Renouvellement des matériaux filtrant – charbon actif – usine de Maromme

Présentation par service

1 - Le service exploité en Régie Directe de Rouen et Elbeuf

1 - Présentation du service

Au 1^{er} janvier 2015, la régie directe de Rouen et Elbeuf regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 40 communes suivantes :

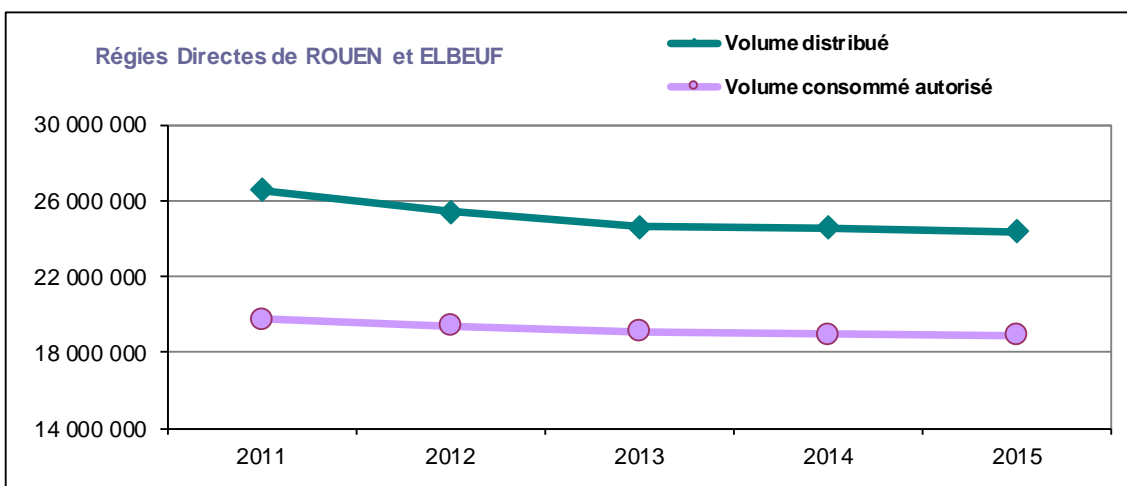
- Amfreville-la-Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Darnétal
- Elbeuf-sur-Seine
- Fontaine-sous-Préaux
- Franqueville-St-Pierre
- Freneuse
- Gouy
- Grand-Couronne
- Grand-Quevilly
- La Bouille
- La Londe
- La Neuville-Chant-d'Oisel
- Le Mesnil-Esnard
- Les Authieux-sur-le-Port-St-Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Oissel
- Orival
- Petit-Couronne
- Petit-Quevilly
- Quèvreville-la-Poterie
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Rouen
- Sotteville-lès-Rouen
- Sotteville-sous-le-Val
- St-Aubin-Celloville
- St-Aubin-Epinay
- St-Aubin-lès-Elbeuf
- St-Etienne-du-Rouvray
- St-Jacques-sur-Darnétal
- St-Léger-du-Bourg-Denis
- St-Martin-du-Vivier
- St-Pierre-lès-Elbeuf
- Tourville-la-Rivière
- Ymare

Ce service distribue environ 77,3% des volumes consommés de la Métropole, il alimente 368 860 habitants (selon recensement INSEE population totale 2013) soit 71,6% des abonnés domestiques.

2 - Indicateurs techniques

Service des Régies Directes de Rouen et Elbeuf		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Darnétal - Carville	972 900	1 013 989	1 098 900	1 180 700	1 110 000	-6,0%
	Darnétal (Village)	458 600	453 200	495 769	501 000	457 500	-8,7%
	Douville - Grande Aulnaie	589 006	504 900	524 200	491 200	469 429	-4,4%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 349 400	6 362 400	6 502 480	5 888 800	6 333 100	7,5%
	Fontaine sous Préaux (Village)	35 500	39 444	36 972	35 818	27 200	-24,1%
	Moulineaux	5 278 200	5 444 700	5 563 800	5 617 300	4 828 500	-14,0%
	Oissel - Catelier	305 695	286 993	299 187	254 198	249 420	-1,9%
	Oissel - Perreuse	482 946	477 280	488 124	382 688	444 880	16,3%
	Radepont - Château	585 985	564 500	555 100	623 000	569 200	-8,6%
	Radepont - Petite Aulnaie	774 155	679 600	670 200	812 300	808 720	-0,4%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	237 651	403 900	401 200	340 500	423 700	24,4%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	64 008	54 469	55 040	62 860	67 800	7,9%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	7 679 080	6 521 900	5 571 700	6 336 850	6 036 450	-4,7%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	151 274	157 600	200 110	205 520	207 570	1,0%
	St Léger du BD - Vieux Château	230 912	228 551	208 093	178 473	197 970	10,9%
	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	620 104	553 685	419 939	369 852	351 622	-4,9%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 292 860	1 205 889	1 408 548	1 398 729	1 422 267	1,7%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	436 760	519 930	400 771	407 352	426 259	4,6%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	357 219	338 324	295 075	291 701	322 683	10,6%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	134 494	135 674	135 737	127 924	128 363	0,3%
TOTAL : V1	27 036 749	25 946 928	25 330 945	25 506 765	24 882 633	-2,4%	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	TOTAL : V2	1 229 130	1 153 200	1 229 782	1 406 724	1 025 926	-27,1%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		25 807 619	24 793 728	24 101 163	24 100 041	23 856 707	-1,0%
Volumes importés en gros (1)	En provenance des ressources du Cailly EdN	719 099	609 500	510 800	487 400	469 400	-3,7%
	Achat au Syndicat de Préaux (> Roncherolles)	59 534	52 840	1 030	959	3 500	265,0%
	Achat d'eau au SERPN (> La Bouille + Yville)	75 384	60 658	86 476	106 458	100 339	-5,7%
	Achat d'eau au SERPN (> Elbeuf NO+La Londe)	146 232	142 669	118 951	127 655	188 653	47,8%
	TOTAL : V4	1 000 249	865 667	717 257	722 472	761 892	5,5%
Volumes exportés en gros (2)	Vers PS NO (Fond du Val - Mont Saint Aignan)		6 686	1 461	1 202	1 532	27,5%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	255 152	253 097	228 927	250 289	245 678	-1,8%
	TOTAL : V5	255 152	259 783	230 388	251 491	247 210	-1,7%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		26 552 716	25 399 612	24 588 032	24 571 022	24 371 389	-0,8%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	101 317	94 584	117 707	154 201	165 431	7,3%
Volumes comptabilisés : V8		19 280 685	18 933 227	18 778 611	18 642 595	18 705 568	0,3%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	366 721	364 124	204 042	145 351	144 972	-0,3%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		19 748 723	19 391 935	19 100 360	18 942 146	19 015 971	0,4%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		74,62%	76,59%	77,89%	77,32%	78,25%	1,19%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		1 921,196	1 931,955	1 933,053	1 948,138	1 950,191	0,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		10,37	9,17	8,23	8,34	7,96	-4,5%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		9,70	8,52	7,78	7,92	7,52	-5,0%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365		28,53	27,87	27,40	26,99	27,06	0,3%
Nombre d'abonnés : N		130 308	131 532	133 347	137 133	135 822	-1,0%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		67,83	68,08	68,98	70,39	69,65	-1,1%

En 2014 les volumes utilisés par les bouches de lavage & fontaines de la ville de ROUEN ont été forfaitairement diminués de moitié.



Réseau

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau en km hors branchements	1 921,196	1 931,955	1 933,053	1 948,138	1 950,191
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	2 371,421	2 383,055	2 385,233	2 401,913	2 405,036

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

L'harmonisation des traitements SIG entre Elbeuf et Rouen est en cours. La fusion des bases en 2017 a pour objectif d'ajuster la lecture des données sur le PP d'Elbeuf

Branchements

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de branchements	90 045	90 220	90 436	90 755	90 969
Nombre de branchements Neufs	473	333	351	424	294
Nombre de branchements Supprimés	134	158	135	124	80
Nombre de branchements Renouvelés	2 478	1 699	1 690	2 035	2 068
dont branchement plomb supprimés	36	43	52	38	22
dont branchement plomb renouvelés	1 796	1 291	1 473	1 505	1 465
Solde branchement plomb estimé*	8 605	7 271	5 746	4 203	2 716
Pourcentage branchement plomb	9,56%	8,06%	6,35%	4,63%	2,99%

* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2015, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

La Régie a engagé depuis plusieurs années une démarche volontariste de renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, **1 487 branchements en plomb ont été éradiqués** en 2015.

Compteurs

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de compteurs	132 697	135 304	137 241	138 913	138 685
Nombre de compteurs renouvelés	9 765	9 604	10 942	10 491	9 810
Taux de renouvellement	7,36%	7,10%	7,97%	7,55%	7,07%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	8,06	7,95	7,73	7,41	8,00

En 2015, une nouvelle méthodologie de traitement de la base de données a permis une analyse plus fiable du nombre total et de la moyenne d'âge du Parc compteur de la Régie de Rouen. Les corrections ont été reportées sur les années 2010 à 2014.

Fuites

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur canalisation	190	246	252	189	204
Nbre de fuites réparées sur branchement	374	343	400	336	357
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 680	1 429	1 407	1 015	1 103
Nombre TOTAL de fuites réparées	2 244	2 018	2 059	1 540	1 664

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur canalisation	190	246	252	189	204
Linéaire de canalisation en km	1 921,196	1 931,955	1 933,053	1 948,138	1 950,191
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,099	0,127	0,130	0,097	0,105

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur branchement	374	343	400	336	357
Nombre de branchements	90 045	90 220	90 436	90 969	2 068
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,415	0,380	0,442	0,369	17,263

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Nombre d'abonnés	130 308	131 532	133 347	130 611	135 705	117	135 822

Répartition des volumes consommés et facturés

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Volumes consommés	19 280 685	18 933 227	18 778 611	18 642 595	17 814 968	890 600	18 705 568
Volumes facturés	18 952 983	19 021 242	18 857 151	19 192 606	18 793 141	1 059 436	19 852 577

Nota : Une partie des volumes relevés en 2014 sont facturés sur le début de l'année 2015. Il s'agit entre autre des volumes consommés municipaux pour lesquels a été instaurée une facturation semestrielle sur relevés réels.

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Régies Directes de Rouen et Elbeuf	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2015		851	2	99,76%	931	3	99,68%

Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la Régie de ROUEN.

Des dépassements de la référence de qualité pour les spores sulfite réductrices (indicateurs d'une filtration insuffisante vis-à-vis des éventuels parasites) ont été constatés. La station de filtration de Carville doit faire l'objet d'une réfection. Les actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides doivent être poursuivies dans les aires d'alimentation des captages et notamment concernant les utilisateurs de chlortoluron et de métaldéhyde.

Pour l'UDI Plateau Est Neuville, les travaux de renouvellement des canalisations en PVC à l'origine du relargage du chlorure de vinyl monomère (CVM) sur l'antenne du réseau de Quèvreville la Poterie ont été entrepris - suppression début 2016 de 665 ml.

Pour l'UDI Grand Couronne Moulineaux, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme 0,1 µg/l pour le glyphosate (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé).

Concernant les autres zones de distribution (Darnétal, Roncherolles sur le Vivier, St Léger du Bourg Denis, Le Grand-Quevilly, Oissel, secteur Sud de Rouen, La Bouille) l'eau est de très bonne qualité et peut être consommée par tous.

Pour l'UDI ELBEUF OUEST, la réfection de la station de traitement des Ecameaux doit être programmée en intégrant une étape d'affinage retenant les pesticides. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

5 - Indicateurs de performance

Service des Régies Directes de Rouen et Elbeuf		Code indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100,00%	100,00%	99,77%	99,76%	99,76%	
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,56%	99,78%	99,50%	98,62%	99,68%	
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Darnétal Carville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%	
	Darnétal (village)		50%	50%	50%	50%	60%	
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%	
	Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%	
	Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%	
	Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%	
	Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%	
	Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%	
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	80%	
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Léger BD - Vieux Chateau		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%	
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%	
	Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE		Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
			Orival - 2 For. du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%	60%	60%		
UGE 084 Oissel		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 114 Sect. Sud		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 123 St Léger du B.D.		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 145 Sect. St Jacques		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 167 ROUEN		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 169 Darnétal	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%			
UGE 337 Sect. Plateau Est	66,7%	66,7%	66,7%	67,2%	68,5%			
UGE 236 CREA CAEBS	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%			
Indice consolidé Régies Rouen & Elbeuf				60,5%	60,7%			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	NR	NR	109%	109%	110%		
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	74,62%	76,59%	77,89%	77,32%	78,25%		
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	10,37	9,17	8,23	8,34	7,96		
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	9,70	8,52	7,78	7,92	7,52		
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,51%	0,51%	0,52%	0,59%	0,62%		
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,53	2,06	2,07	1,95	1,50		
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	99,98%	100,00%		
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	16,70	21,52	18,87	18,61	21,52		
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %) REGIE GLOBALE	P 154.0		3,11%	2,85%	3,71%	3,73%		

Remarque : Le taux d'impayés intègre les Régies de Rouen, Elbeuf, (Yainville jusqu'en 2014) et la PS Nord-Ouest. Le calcul de ce taux d'impayés a été revu, il s'appuie (2012-2014) sur les données fournies directement par les services comptables de la Métropole pour le calcul du CA EAU, et ceux de la TPM pour le montant des impayés.

2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest

1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **STGS**.

Il concerne les communes d'**Anneville-Ambourville**, **Bardouville**, **Berville-sur-Seine**, **Duclair**, **Hénouville (haut)**, **Houpeville**, **Le Houlme**, **Malaunay**, **St-Pierre-de-Varengueville**, **Yainville** et **Yville-sur-Seine**.

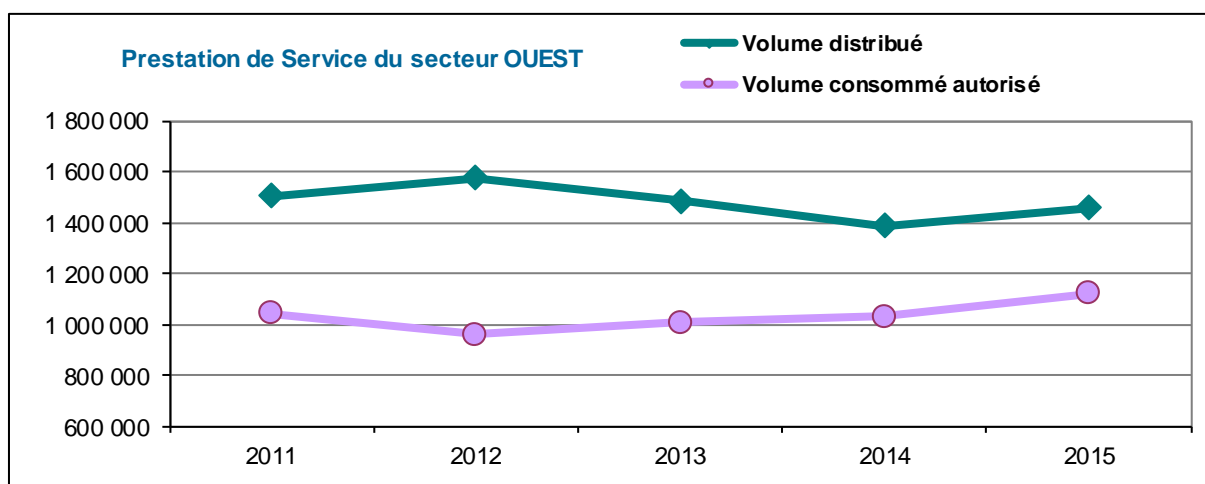
Ce service distribue environ 4,4% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **24 158 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2013) soit 5,6% des abonnés domestiques.

Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et STGS, pour 6 années à compter du 01/01/2015 jusqu'au **31/01/2021**. Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	257 024	293 406	254 602	268 294	282 026	5,1%
	Forage de Yainville 1948	0	1 001	0	0	0	0,0%
	Forage de Yainville 2003	204 166	206 808	183 723	128 041	138 363	8,1%
	Forage de Bardouville	118 501	120 121	117 019	118 282	48 501	-59,0%
	TOTAL : V1	579 691	621 336	555 344	514 617	468 890	-8,9%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	635	632	632	632	632	0,0%
	Forage de Yainville 1948	0	1 001	0	0	0	0,0%
	Forage de Yainville 2003	1 012	988	876	912	526	-42,4%
	Forage de Bardouville	4 623	3 683	4 036	4 439	3 603	-18,8%
	TOTAL : V2	6 270	6 304	5 544	5 983	4 760	-20,4%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		573 421	615 032	549 800	508 634	464 130	-8,7%
Volumes importés en gros (1)	En provenance du Trait	0	0	25	0	0	0,0%
	En provenance de Jumièges	0	391	0	100	0	-100,0%
	Achat d'eau au SERPN (> Yville sur Seine)	15 338	14 832	18 487	10 818	16 527	52,8%
	En provenance de Quevillon (> Bardouville)	Interconnexion mise en service le 23/02/2015				96 439	
	En provenance du SIAEP de l'Austreberthe	18 000	NR	25 777	25 645	41 416	61,5%
	En provenance du SIAEPA de Montville	915 156	961 263	891 283	732 569	720 930	-1,6%
	En provenance de PS NO - ND de Bondeville					4	
	En provenance Ventelette (PS NO)	0	0	55 489	150 511	161 439	7,3%
TOTAL : V4	948 494	976 486	991 061	919 643	1 036 755	12,7%	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Le Mesnil sous Jumièges	441	627	470	550	535	-2,7%
	Vers Le Trait	0	612	149	0	0	0,0%
	Vers Jumièges	408	705	156	198	2 332	1077,8%
	Vers SIAEPA de Montville (depuis Malaunay)	11 657	12 635	10 354	10 704	7 885	-26,3%
	vers PS NO par Le Houlme (> Notre Dame de Bondeville)	0	0	40 796	24 741	24 046	-2,8%
	vers Saint Paër par St Pierre de Varengueville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	6 300	4 163	5 555	7 668	9 512	24,0%
	TOTAL : V5	18 806	18 742	57 481	43 861	44 310	1,0%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		1 503 109	1 572 776	1 483 380	1 384 416	1 456 575	5,2%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	3 289	3 260	4 102	3 363	3 506	4,3%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	1 033 918	952 466	999 977	1 024 076	1 116 504	9,0%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	4 005	3 370	3 601	3 924	4 189	6,7%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		1 041 212	959 096	1 007 680	1 031 363	1 124 199	9,0%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		69,65%	61,44%	69,13%	75,28%	77,85%	3,4%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		228,135	227,582	234,065	235,271	241,032	2,4%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		16,80	17,74	16,19	14,83	15,51	4,6%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		5,55	7,39	5,57	4,11	3,78	-8,1%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		12,73	11,77	12,47	12,52	13,28	6,1%
Nombre d'abonnés : N		10 225	10 447	10 447	10 542	10 680	1,3%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		44,82	45,90	44,63	44,81	44,31	-1,1%



Réseau

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau en km hors branchements	228,135	227,582	234,065	235,271	241,032
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	245,430	272,987	279,820	281,396	287,292

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de branchements	9 058	9 084	9 151	9 225	9 252
Nombre de branchements Neufs	21	26	67	74	27
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	38	64	185	66	28
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>14</i>	<i>19</i>	<i>45</i>	<i>36</i>	<i>27</i>
Solde branchement plomb estimé*	138	119	74	38	11
Pourcentage branchement plomb	1,52%	1,31%	0,81%	0,41%	0,12%

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2014.

Compteurs

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de compteurs	10 331	10 657	10 786	10 794	11 129
Nombre de compteurs renouvelés	967	570	127	2 140	1 290
Taux de renouvellement	9,36%	5,35%	1,18%	19,83%	11,59%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	9,89	10,83	11,11	8,50	7,72

Fuites

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur canalisation	26	39	39	44	34
Nbre de fuites réparées sur branchement	34	21	34	46	31
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	47	38	20	9	117
Nombre TOTAL de fuites réparées	107	98	93	99	174

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur canalisation	26	39	39	44	34
Linéaire de canalisation en km	228,135	227,582	234,065	235,271	241,032
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,114	0,171	0,167	0,187	0,141

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur branchement	34	21	34	46	31
Nombre de branchements	9 058	9 084	9 151	9 225	9 252
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,375	0,231	0,372	0,499	0,335

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Nombre d'abonnés	10 225	10 338	10 447	10 542	10 671	9	10 680

Répartition des volumes consommés et facturés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Volumes consommés	1 036 121	941 357	1 017 505	1 010 248	1 076 900	39 604	1 116 504
Volumes facturés	1 022 929	942 272	1 005 400	1 013 163	826 736	37 949	864 685

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2015	88	0	100,00%	118	1	99,15%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de bonne qualité (Synthèses ARS jointes en annexe).

Sur l'UDI de BARDOUVILLE, l'eau est de bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été réalisées en janvier 2015 (interconnexion-mélange). En complément, des mesures de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates doivent être poursuivies dans l'aire d'alimentation du captage.

L'eau distribuée sur les UDI de YAINVILLE et YVILLE SUR SEINE est de très bonne qualité.

Sur les UDI d'HOUPEVILLE, de MALAUNAY LE HOULME et d'HENOUILLE METROPOLE l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. La présence de pesticides a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Le suivi des solvants chlorés est maintenu et les résultats sont conformes. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de la vallée du Cailly pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Sur l'UDI de Duclair, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (Synthèses ARS jointes en annexe).

5 - Indicateurs de performance

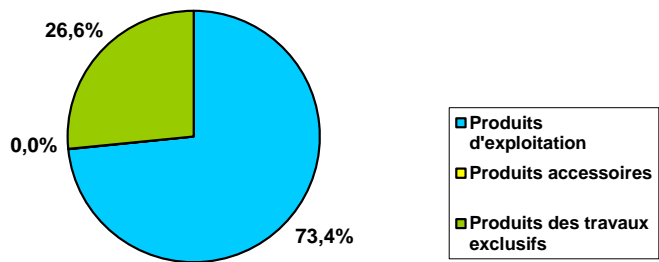
Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Code indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,2%	100%	95,4%	97,9%	99,2%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 1948		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 160 Duclair		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 189 Yainville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 125 Sect. Bardouville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	40%	40%	92%	102%	93%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	81,66%	76,64%	69,13%	75,28%	77,9%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	1,40	1,78	16,19	14,83	15,51
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	1,32	1,71	5,57	4,11	3,78
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,48%	0,67%	0,71%	0,65%	0,63%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,56	2,55	3,73	2,47	3,18
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,71	0,85	0,96	1,33	0,67
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	4,21%	1,53%	1,93%	1,03%	Globalisé en REGIE
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	

6 - Indicateurs financiers

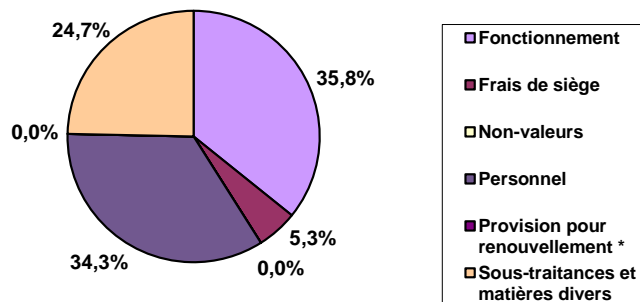
Recettes et charges du service

PS du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	530 221 €
	Produits accessoires	331 €
	Produits des travaux exclusifs	191 942 €
	Total	722 493 €
Charges	Fonctionnement	272 732 €
	Frais de siège	40 026 €
	Non-valeurs	0 €
	Personnel	261 358 €
	Provision pour renouvellement *	0 €
	Sous-traitances et matières divers	187 988 €
	Total	762 105 €
Résultat Brut en 2015		-39 611 €

RECETTES



CHARGES



3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest

1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **Eaux de Normandie**.

Il concerne les communes de **Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Hautôt-sur-Seine, Isneauville, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye, le Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix, et le Hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint-Martin-du-Vivier.**

Ce service distribue environ 18,0% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **91 551 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2013) soit 19,5% des abonnés domestiques.

Historique du contrat

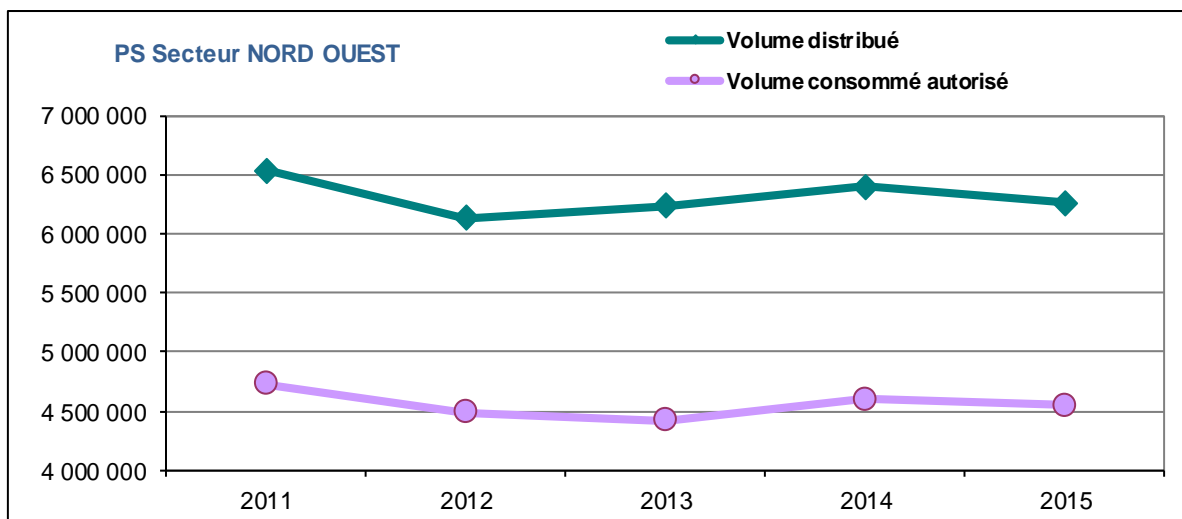
Le contrat a été conclu par la Métropole et Eaux de Normandie filiale de Lyonnaise des Eaux Suez, pour 6 années à compter du 01/01/2012 jusqu'au **31/12/2017**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur Nord-Ouest "Maromme"		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forages des champs captants du Cailly	4 302 259	3 956 928	4 540 744	4 031 279	4 338 924	7,6%
	Sources de Maromme	3 429 940	3 159 953	2 753 285	3 568 706	3 169 917	-11,2%
	Forage de Val de la Haye	165 340	187 736	197 238	209 661	163 840	-21,9%
	TOTAL : V1	7 897 539	7 304 617	7 491 267	7 809 646	7 672 681	-1,8%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forages des champs captants du Cailly	28 595	40 315	49 012	25 291	75 610	199,0%
	Sources de Maromme	235 810	159 959	145 210	200 282	164 619	-17,8%
	Forage de Val de la Haye	0	0	0	0	0	0,0%
	TOTAL : V2	264 405	200 275	194 222	225 573	240 229	6,5%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		7 633 135	7 104 342	7 297 045	7 584 073	7 432 452	-2,0%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Rouen (Fond du Val - MSA)	1 828	6 686	1 461	1 202	1 532	27,4%
	En provenance du Houleme (> ND Bondeville)	0	0	40 796	24 741	24 046	-2,8%
	En provenance de Quevillon (> St Pierre Man.)	234	556	246	1 106	1 817	64,3%
	TOTAL : V4	2 062	7 241	42 503	27 049	27 395	1,3%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Rouen	707 470	580 377	546 066	489 772	471 901	-3,6%
	Vers Quevillon	0	0	168	79	7	-91,1%
	Vers SIAEPA de Montville (> Montville)	0	0	90 073	139 516	122 828	-12,0%
	Vers SIAEPA de Montville (> Houpeville)	0	0	55 489	150 511	161 439	7,3%
	Vers SIAEPA de Montville (> Montigny)	55 115	55 419	53 317	53 765	55 144	2,6%
	Vers SIAEPA de Montville - Sect. Quincampoix	335 700	332 787	353 535	370 385	382 245	3,2%
	Vers SIAEPA de Montville pour le SIDERO		7 143	6 924	7 494	10 222	36,4%
TOTAL : V5	1 098 284	975 726	1 105 573	1 211 522	1 203 786	-0,6%	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		6 536 913	6 135 857	6 233 976	6 399 600	6 256 061	-2,2%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	11 818	11 739	14 240	10 690	8 452	-20,9%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365 (ou 366j)	4 701 236	4 462 555	4 389 997	4 573 747	4 524 600	-1,1%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	13 568	13 158	13 418	16 111	17 690	9,8%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		4 726 622	4 487 452	4 417 655	4 600 548	4 550 742	-1,1%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		76,29%	76,82%	75,25%	76,36%	77,14%	1,0%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		503,483	506,783	509,560	509,785	507,573	-0,4%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		9,99	9,05	9,91	9,81	9,35	-4,8%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		9,85	8,91	9,77	9,67	9,20	-4,8%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		31,70	29,53	29,70	31,24	31,06	-0,6%
Nombre d'abonnés : N		35 575	36 419	36 851	37 449	36 959	-1,3%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		70,66	71,86	72,32	73,46	72,82	-0,9%

Rem : En 2013 l'import de 40 796 m³ d'eau depuis Le Houleme fait suite à l'effondrement de la route de Dieppe sur la commune de Notre Dame de Bondeville



Réseau

PS Nord-Ouest	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau en km hors branchements	503,483	506,783	509,560	509,785	507,573
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	598,167	601,673	603,064	603,714	604,004

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Les linéaires de réseau ont été recalculés sur la base du SIG en 2013.

Branchements

PS Nord-Ouest	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de branchements	22 511	22 536	22 602	22 687	22 745
Nombre de branchements Neufs	63	92	86	95	75
Nombre de branchements Supprimés	16	26	20	10	17
Nombre de branchements Renouvelés	855	1 009	725	776	45
dont branchement plomb supprimés	0	0	17	2	0
dont branchement plomb renouvelés	831	964	682	723	295
Solde branchement plomb estimé*	2 760	1 796	1 097	372	77
Pourcentage branchement plomb	12,26%	7,97%	4,85%	1,64%	0,34%

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2015.

Compteurs

PS Nord-Ouest	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de compteurs	35 585	36 358	36 928	37 530	37 899
Nombre de compteurs renouvelés	2 693	14 091	13 804	3 331	559
Taux de renouvellement	7,57%	38,76%	37,38%	8,88%	1,47%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	10,12	6,20	2,38	2,04	2,77

Fuites

PS Nord-Ouest	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur canalisation	68	74	61	58	62
Nbre de fuites réparées sur branchement	160	143	130	135	106
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	344	381	508	480	283
Nombre TOTAL de fuites réparées	572	598	699	673	451

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Nord-Ouest	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur canalisation	68	74	61	58	62
Linéaire de canalisation en km	503,483	506,783	509,560	509,785	507,573
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,135	0,146	0,120	0,114	0,122

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Nord-Ouest	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur branchement	160	143	130	134	106
Nombre de branchements	22 511	22 536	22 602	22 687	22 745
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,711	0,635	0,575	0,591	0,466

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Nord-Ouest	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Nombre d'abonnés	35 575	36 419	36 851	37 449	36 853	106	36 959

Répartition des volumes consommés et facturés

PS Nord-Ouest	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Volumes consommés	4 701 236	4 462 555	4 389 997	4 573 747	4 370 277	154 323	4 524 600
Volumes facturés	4 323 651	4 356 671	4 232 783	4 436 728	4 222 438	151 376	4 373 814

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	PS Nord-Ouest	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2015		238	0	100,0%	243	2	99,2%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Un dépassement ponctuel de la norme de 0,03 µg/l pour la dieldrine a été observé (la teneur n'ayant pas été confirmée, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé). Un suivi renforcé a été mis en place. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages du Cailly pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides (*Synthèses ARS jointes en annexe*).

5 - Indicateurs de performance

Prestation de Service du secteur Nord-Ouest "Maromme"		Code indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	99,61%	99,59%	99,18%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forages Vallée du Cailly	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Sources de Maromme		20%	40%	50%	50%	50%
	Forage de Val de la Haye		50%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 334 Sect. Maromme		39,1%	49,6%	49,6%	55,3%	55,3%
	UGE 077 Sect. Sahurs		50,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	77,13%	75,95%	108%	108%	108%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	76,29%	76,82%	75,25%	76,36%	77,14%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	9,99	9,05	9,83	9,78	9,35
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	9,85	8,91	9,68	9,69	9,20
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,42%	0,41%	0,36%	0,31%	0,32%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,91	1,48	1,47	1,07	1,22
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	5,85	5,77	1,82	3,66	5,47
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,44%	0,77%	Globalisé en REGIE		
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0003	Globalisé en REGIE			

En 2011, le mode de calcul de l'indicateur P155.1 utilisé est celui de l'arrêté alors que précédemment Lyonnaise des Eaux comptabilisait plus de thèmes de réclamations.

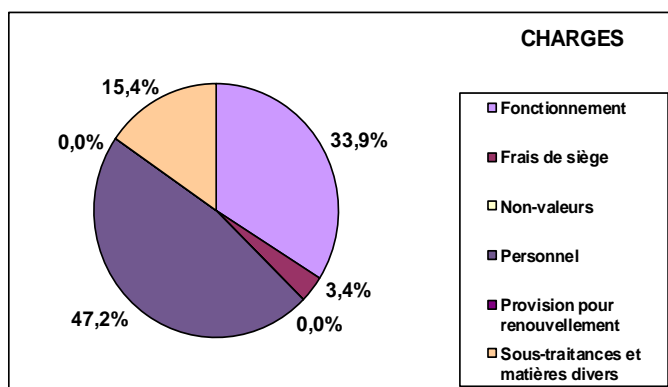
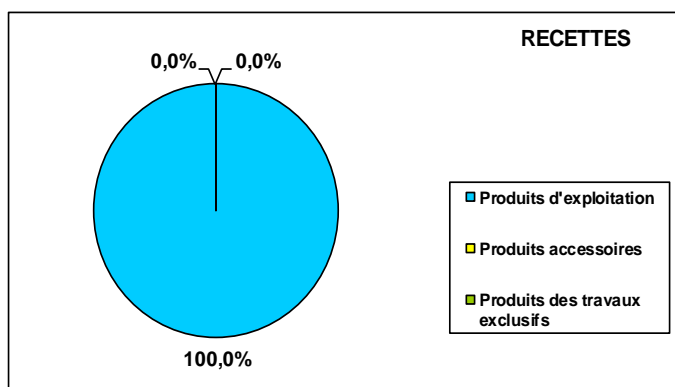
À partir de 2012, le taux du montant des abandons de créances P109.0 est inclus avec celui de la Régie.

À partir de 2013, le taux d'impayé de l'année N-1 est inclus avec celui de la Régie.

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service

PS du secteur Nord-Ouest "Maromme"		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	3 224 612 €
	Produits accessoires	0 €
	Produits des travaux exclusifs	0 €
	Total	3 224 612 €
Charges	Fonctionnement	1 052 245 €
	Frais de siège	106 093 €
	Non-valeurs	0 €
	Personnel	1 464 445 €
	Provision pour renouvellement	0 €
	Sous-traitances et matières divers	477 214 €
Total	3 099 997 €	
Résultat Brut en 2015		124 615 €



Suivi des obligations contractuelles

Suivi du renouvellement électromécanique

PS Nord-Ouest Suivi électromécanique	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Montant contractuel	188 460	345 288	228 959	324 073	336 408	322 140	1 745 327,43 €
Coefficient K	1,000	1,030	1,032	1,026	1,009		
Montant contractuel actualisé	188 460	355 646	236 285	332 499	339 436		
Solde report N-1 actualisé	0	-37 244	-10 950	27 785	116 940		
Montant à engager	188 460 €	318 403 €	225 335 €	360 284 €	456 375 €		
Sous Total Montant réalisé	225 704 €	329 352 €	197 551 €	243 344 €			995 950,75 €
Cumul réalisé	225 704 €	555 056 €	752 607 €	995 951 €			995 950,75 €
Ecart avec Montant contractuel	37 244 €	10 950 €	-27 785 €	-116 940 €			

Le montant à engager contractuellement est modulable entre 80 % et 120 % du montant contractuel.

Suivi du renouvellement de compteurs

Obligation contractuelle de renouvellement de 95 % du parc compteurs à horizon 2014.

PS Nord-Ouest Suivi TC 3 COMPTEURS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Sous Total réalisé	15 446	15 233	3 579	559			34 817
Cumul réalisé	15 446	30 679	34 258	34 817			34 817
Programme contractuel	11 318	11 318	11 318	596	596	596	35 740
Cumul Programme contractuel	11 318	22 635	33 953	34 549	35 144	35 740	
Ecart avec Programme Contractuel	4 128	8 044	305	268			

Le nombre de compteurs renouvelé en 2012 a été corrigé et prend en compte les compteurs équipés de tête radio posés en 2012.

4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Épinay-sur-Duclair, Ste-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes d'Épinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Paër et une partie des communes de Duclair et Saint-Pierre-de-Varengeville.

Il distribue environ 0,7% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **3 887 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2013) soit 0,8% des abonnés domestiques.

Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre le SIAEPA de la région de Saint-Paër et La Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie, à compter du 01/07/2006 jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée initiale de 12 ans.

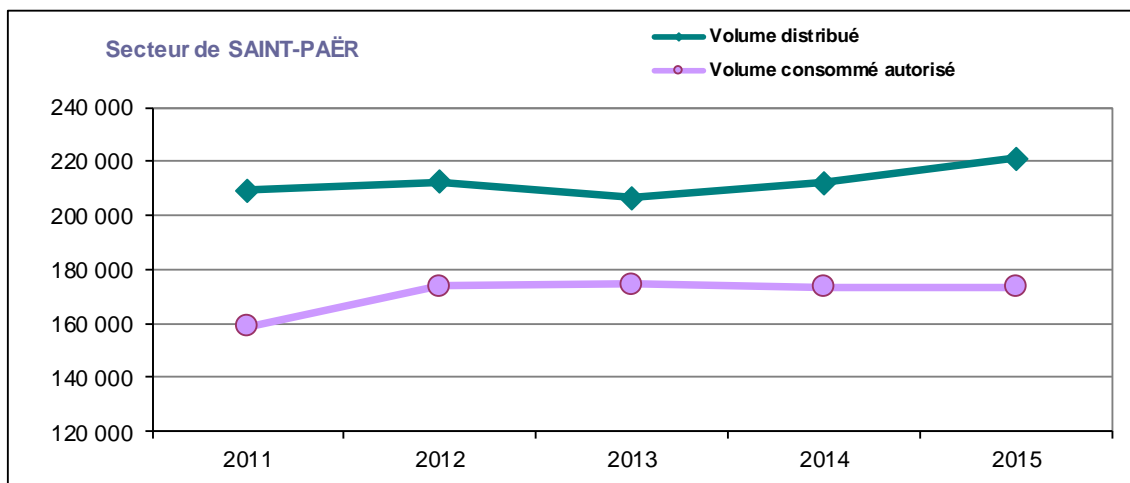
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7 500 €HT/an** (hors actualisation).

2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Saint-Paër		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	218 205	223 444	209 241	204 856	221 291	
	TOTAL : V1	218 205	223 444	209 241	204 856	221 291	8,0%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	365	355	361	365	360	
	TOTAL : V2	365	355	361	365	360	-1,4%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		217 840	223 089	208 880	204 491	220 931	8,0%
Volumes importés en gros (1)	En provenance du secteur de Malaunay par St Pierre de Varengeville (> Hameaux du Pont des Vieux et du Paulu)	6 300	4 163	5 555	7 668	9 512	
	TOTAL : V4	6 300	4 163	5 555	7 668	9 512	24,0%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Hameau de Gauville (#) jusqu'en 2013 Vers les Yaux et les Communaux St Wandrille Rançon	15 043	14 915	8 010	0	9 536	
	TOTAL : V5	15 043	14 915	8 010	0	9 536	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		209 097	212 337	206 425	212 159	220 907	4,1%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	260	290	315	437	303	-30,7%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	158 349	173 224	174 101	172 882	172 589	-0,2%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	205	218	255	260	360	38,5%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		158 814	173 732	174 671	173 579	173 252	-0,2%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		77,57%	83,01%	85,19%	81,82%	79,32%	-3,0%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		75,333	76,174	76,630	76,592	76,585	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		1,85	1,41	1,16	1,40	1,73	23,0%
Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365		1,83	1,39	1,14	1,38	1,70	23,5%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		6,32	6,78	6,53	6,21	6,54	5,3%
Nombre d'abonnés : N		1 590	1 618	1 557	1 571	1 606	2,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		21,11	21,24	20,32	20,51	20,97	2,2%



Réseau

Secteur de Saint-Paër	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau en km hors branchements	75,333	76,174	76,630	76,592	76,585
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	82,719	83,670	84,161	84,163	84,206

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

Secteur de Saint-Paër	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de branchements	1 616	1 638	1 645	1 653	1 663
Nombre de branchements Neufs	11	22	7	8	10
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	0	1	0	0	36
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0

Compteurs

Secteur de Saint-Paër	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de compteurs	1 591	1 620	1 625	1 631	1 671
Nombre de compteurs renouvelés	86	34	70	81	206
Taux de renouvellement	5,41%	2,10%	4,31%	4,97%	12,33%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	10,68	11,27	11,40	11,54	9,81

Fuites

Secteur de Saint-Paër	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur canalisation	5	11	3	5	4
Nbre de fuites réparées sur branchement	10	6	6	5	3
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	14	15	23	13	27
Nombre TOTAL de fuites réparées	29	32	32	23	34

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Saint-Paër	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur canalisation	5	11	3	5	4
Linéaire de canalisation en km	75,333	76,174	76,630	76,592	76,585
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,066	0,144	0,039	0,065	0,052

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Saint-Paër	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur branchement	10	6	6	5	3
Nombre de branchements	1 616	1 638	1 645	1 653	1 663
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,619	0,366	0,365	0,302	0,180

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de Saint-Paër	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Nombre d'abonnés	1 590	1 618	1 557	1 571	1 588	18	1 606

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Saint-Paër	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Volumes consommés	158 349	158 309	160 205	172 882	167 488	5 101	172 589
Volumes facturés	153 098	154 244	157 206	163 845	162 611	5 101	167 712

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2015	13	0	100%	13	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de bonne qualité**. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

5 - Indicateurs de performance

Service du secteur de Saint-Paër		Code indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 058 Sect. St Paër		60%	60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	74,8%	74,3%	105%	105%	105%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	77,57%	83,01%	85,19%	81,82%	79,32%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	1,85	1,41	1,16	1,40	1,73
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	1,83	1,39	1,14	1,38	1,70
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,72%	1,32%	1,47%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	3,14	4,94	1,93	3,18	2,49
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	10,06	6,80	3,85	1,27	5,60
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,92%	0,94%	0,68%	0,11%	0,00%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	NR	0,000	0,000	0,000	0,000

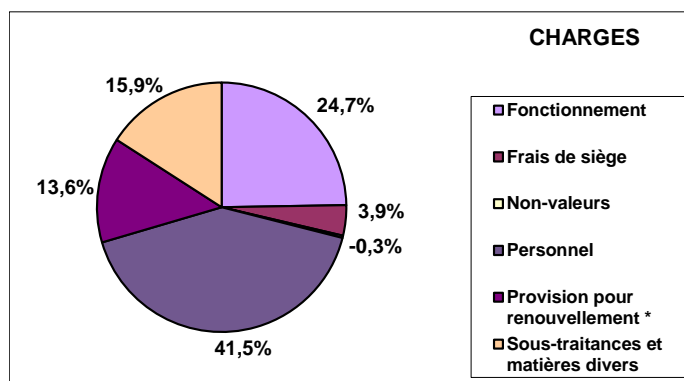
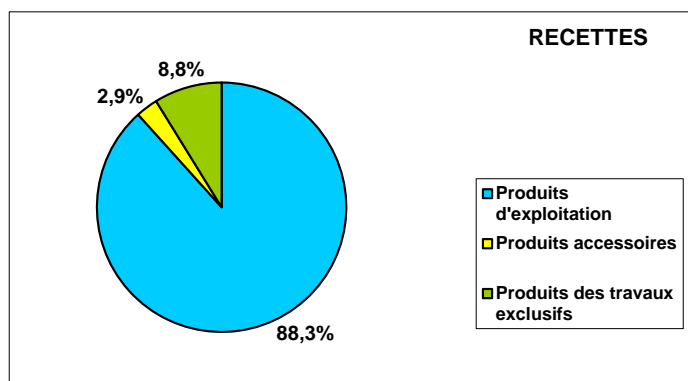
NR : Non Renseigné

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Saint-Paër		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	154 019 €
	Produits accessoires	5 002 €
	Produits des travaux exclusifs	15 356 €
	Total	174 377 €
Charges	Fonctionnement	46 718 €
	Frais de siège	7 434 €
	Non-valeurs	-557 €
	Personnel	78 373 €
	Provision pour renouvellement *	25 776 €
	Sous-traitances et matières divers	30 047 €
	Total	187 791 €
Résultat Brut en 2015		-13 414 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Suivi du compte de renouvellement - Article 7.2.2.3

Secteur de Saint Paër Suivi canalisation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2018	Total
Montant contractuel	3 750 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	3 750 €	90 000 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061	1,0962	1,1181	1,1375	1,1553		
Montant contractuel actualisé	3 750 €	7 528 €	7 685 €	7 834 €	8 034 €	8 030 €	8 222 €	8 386 €	8 531 €	8 665 €		
Solde report N-1 actualisé	0 €	3 764 €	11 528 €	19 584 €	28 120 €	36 133 €	45 218 €	54 507 €	63 984 €	70 236 €		
Montant à engager	3 750 €	11 291 €	19 213 €	27 418 €	36 154 €	44 163 €	53 440 €	62 893 €	72 516 €	78 901 €		
Sous Total Montant réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 362 €	10 203 €		13 565,00 €
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 362 €	13 565 €		13 565,00 €
Ecart avec Montant contractuel	-3 750 €	-11 291 €	-19 213 €	-27 418 €	-36 154 €	-44 163 €	-53 440 €	-62 893 €	-69 154 €	68 698 €		

Suivi renouvellement contractuel (électromécanique - usine) - Article 7.2.2.1

Secteur de Saint Paër Suivi électromécanique	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2018	Total
Montant contractuel	1 644 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	1 644 €	39 450 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061	1,0962	1,1181	1,1375	1,1553		
Montant contractuel actualisé	1 644 €	3 300 €	3 369 €	3 434 €	3 522 €	3 520 €	3 604 €	3 676 €	3 740 €	3 798 €		
Solde report N-1 actualisé	0 €	-5 044 €	-4 117 €	-763 €	-511 €	3 009 €	5 891 €	7 217 €	11 014 €	14 985 €		
Montant à engager	1 644 €	-1 745 €	-749 €	2 671 €	3 011 €	6 529 €	9 495 €	10 893 €	14 754 €	18 783 €		
Sous Total Montant réalisé	6 669 €	2 288 €	0 €	3 169 €	0 €	775 €	2 419 €	67 €	0 €	31 531 €		46 918,31 €
Cumul réalisé	6 669 €	8 958 €	8 958 €	12 126 €	12 126 €	12 901 €	15 321 €	15 387 €	15 387 €	46 918 €		46 918,31 €
Ecart avec Montant contractuel	5 026 €	4 033 €	749 €	498 €	-3 011 €	-5 754 €	-7 076 €	-10 826 €	-14 754 €	-12 748 €		

Opérations réalisées sur le service du secteur de Saint Paër	Année
Forage de Duclair : renouvellement chloromètre et télésurveillance	2006
Forage de Duclair : renouvellement démarreur pompe n°1	2007
Forage de Duclair : renouvellement vessie antibélier	2011
Forage de Duclair : renouvellement démarreur	2012
Forage de Duclair : renouvellement télégestion	2013
Renouvellement canalisation rue Dampont et ancienne route de Rouen	2014

5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Jumièges** et **Mesnil-sous-Jumièges**.

Il distribue environ 0,5% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **2 415 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2013) soit 0,6% des abonnés domestiques.

Historique du contrat

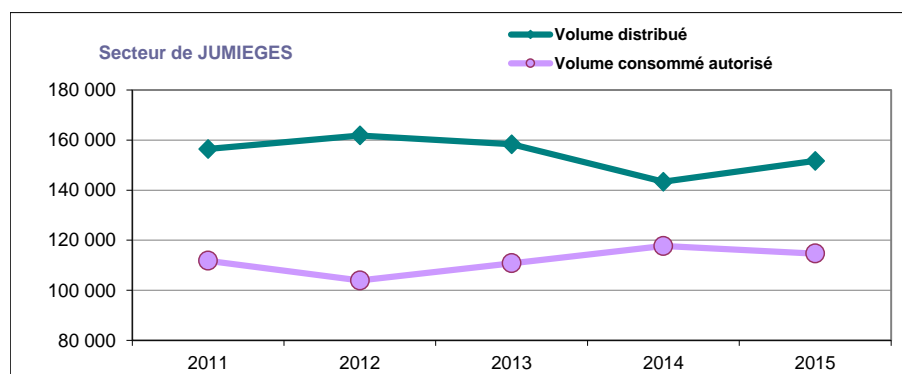
Le contrat d'affermage a été conclu entre la Collectivité et la Lyonnaise des Eaux - Eaux de Normandie, à compter du 01/02/2009 jusqu'au **31/01/2021**, pour une durée initiale de 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Jumièges		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Jumièges	155 973	161 242	158 064	143 089	149 253	
	TOTAL : V1	155 973	161 242	158 064	143 089	149 253	4,3%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Jumièges	370	360	366	365	438	
	TOTAL : V2	370	360	366	365	438	20,0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		155 603	160 882	157 698	142 724	148 815	4,3%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	408	705	156	198	2 332	1077,8%
	En provenance de Duclair	444	631	470	550	535	-2,7%
	TOTAL : V4	852	1 337	626	748	2 867	283,3%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	391	0	100	0	-100,0%
	TOTAL : V5	0	391	0	100	0	-100,0%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		156 454	161 828	158 324	143 372	151 682	5,8%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	480	480	480	480	480	0,0%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	111 020	102 990	109 873	116 724	113 690	-2,6%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	248	399	406	443	463	4,5%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		111 748	103 869	110 759	117 647	114 633	-2,6%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		71,43%	64,27%	69,96%	82,07%	75,57%	-7,9%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		47,084	47,026	46,774	46,774	46,774	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		2,64	3,43	2,84	1,56	2,23	42,6%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		2,60	3,38	2,79	1,51	2,17	44,0%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		6,50	6,07	6,49	6,90	6,71	-2,6%
Nombre d'abonnés : N		1 179	1 129	1 192	1 205	1 192	-1,1%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		25,04	24,01	25,48	25,76	25,48	-1,1%



Réseau

Secteur de Jumièges	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau en km hors branchements	47,084	47,026	46,774	46,774	46,774
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	53,009	52,986	52,774	52,849	52,849

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Branchements

Secteur de Jumièges	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de branchements	1 185	1 192	1 200	1 212	1 215
Nombre de branchements Neufs	9	7	8	12	3
Nombre de branchements Supprimés	1	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	0	0	5	0	5
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0

Compteurs

Secteur de Jumièges	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de compteurs	1 194	1 201	1 208	1 219	1 228
Nombre de compteurs renouvelés	366	482	9	9	7
Taux de renouvellement	30,65%	40,13%	0,75%	0,74%	0,57%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	6,05	2,05	2,91	3,83	4,75

Fuites

Secteur de Jumièges	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur canalisation	2	3	3	2	4
Nbre de fuites réparées sur branchement	7	5	8	6	5
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	21	47	17	4	10
Nombre TOTAL de fuites réparées	30	55	28	12	19

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Jumièges	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur canalisation	2	3	3	2	4
Linéaire de canalisation en km	47,084	47,026	46,774	46,774	46,774
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,042	0,064	0,064	0,043	0,086

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Jumièges	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur branchement	7	5	8	6	5
Nombre de branchements	1 185	1 192	1 200	1 212	1 215
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,591	0,419	0,667	0,495	0,412

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Nombre d'abonnés	1 179	1 129	1 192	1 205	1 192	0	1 192

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Volumes consommés	111 020	102 990	109 873	116 724	113 690	0	113 690
Volumes facturés	55 772	97 541	104 682	106 044	106 731	0	106 731

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur de Jumièges	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2015		12	0	100,0%	22	2	90,9%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de qualité satisfaisante**. Le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant deux mois de la norme de 0,1 µg/l pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Une dérogation a été accordée par le Préfet en décembre 2014 pour une durée de 2,5 ans. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

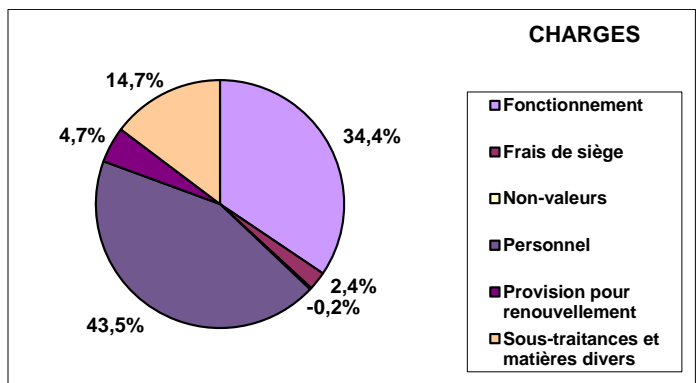
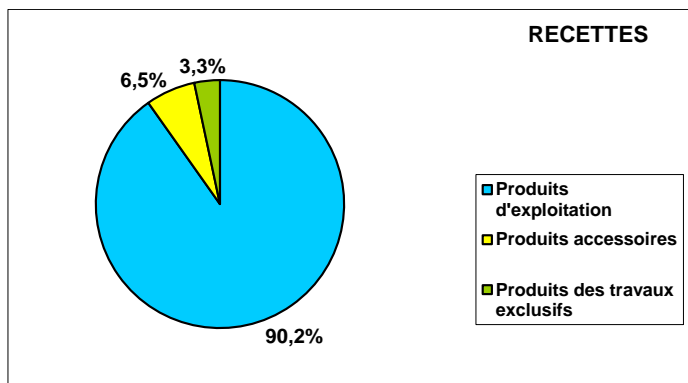
5 - Indicateurs de performance

Service du secteur de Jumièges		Code indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	93,1%	95,5%	90,9%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Jumièges	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 135 Sect. Jumièges		60%	60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	75,9%	73,4%	104%	104%	104%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	71,43%	64,27%	69,96%	82,07%	75,57%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	2,64	3,43	2,84	1,56	2,23
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	2,60	3,38	2,79	1,51	2,17
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,55%	0,17%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,70	2,66	1,68	5,81	6,71
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	14,42	4,43	0,00	9,96	5,03
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,37%	0,37%	0,22%	0,32%	0,57%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Jumièges		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	94 142 €
	Produits accessoires	6 748 €
	Produits des travaux exclusifs	3 473 €
	Total	104 363 €
Charges	Fonctionnement	49 088 €
	Frais de siège	3 434 €
	Non-valeurs	-308 €
	Personnel	62 043 €
	Provision pour renouvellement	6 654 €
	Sous-traitances et matières divers	20 973 €
	Total	141 884 €
Résultat Brut en 2015		-37 521 €



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Suivi du renouvellement contractuel (électromécanique - usine)

Suivi électromécanique - Jumièges	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2021	Total
Montant contractuel	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	59 176 €
Coefficient K	1	0,99179	1,0126	1,10552	1,0661	1,0785	1,0880		
Montant contractuel actualisé	4 552	4 515	4 609	5 032	4 853	4 909	4 953		
Solde report N-1 actualisé	0	3 036	7 709	13 449	14 459	15 546	18 706		
Montant à engager	4 552 €	7 550 €	12 318 €	18 481 €	19 312 €	20 456 €	23 659 €		
Sous Total Montant réalisé	1 491 €	0 €	0 €	3 488 €	3 944 €	1 913 €	24 421 €		35 256,50 €
Cumul réalisé	1 491 €	1 491 €	1 491 €	4 979 €	8 923 €	10 836 €	35 257 €		35 256,50 €
Ecart avec Montant contractuel	-3 061 €	-7 550 €	-12 318 €	-14 993 €	-15 368 €	-18 543 €	-762 €		

6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait

1 - Présentation du service

Le service dessert la commune du **Trait**.

Il distribue environ 1,3% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **5 261 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2013) soit 1,3% des abonnés domestiques.

Historique du contrat

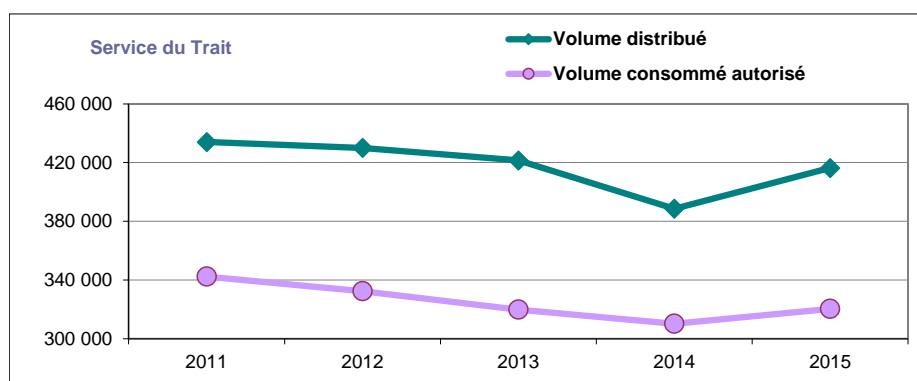
Le contrat d'affermage a été conclu entre la ville du Trait et la Lyonnaise des Eaux - Eaux de Normandie, à compter du 01/07/2005 jusqu'au 30/06/2017, pour une durée de 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. À cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

2 - Indicateurs techniques

Service du Trait		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de La Neuville	434 421	429 722	427 581	399 829	428 824	
	TOTAL : V1	434 421	429 722	427 581	399 829	428 824	7,3%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Neuville	365	355	361	365	360	
	TOTAL : V2	365	355	361	365	360	-1,4%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		434 056	429 367	427 220	399 464	428 464	7,3%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	0	612	149	0	0	
	TOTAL : V4	0	612	149	0	0	0,0%
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	25	0	0	
	Vers Hameau de Gauville St Wandrille Rançon	0	0	5 886	10 873	12 107	
	TOTAL : V5	0	0	5 911	10 873	12 107	11,3%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		434 056	429 978	421 459	388 591	416 357	7,1%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	831	828	825	843	820	-2,7%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : $V8 = V7 / D \times 365$	340 904	330 359	317 733	307 534	317 810	3,3%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	593	1 209	1 258	1 814	1 740	-4,1%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		342 328	332 396	319 816	310 191	320 370	3,3%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		78,87%	77,31%	76,22%	80,37%	77,60%	-3,5%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		40,768	40,733	41,838	41,837	42,035	0,5%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		6,26	6,70	6,79	5,31	6,42	21,0%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		6,16	6,56	6,66	5,13	6,26	21,9%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		23,01	22,36	21,33	21,03	21,67	3,1%
Nombre d'abonnés : N		2 538	2 462	2 550	2 559	2 474	-3,3%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		62,26	60,44	60,95	61,17	58,86	-3,8%



Réseau

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau en km hors branchements	40,768	40,733	41,838	41,837	42,035
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	50,098	50,073	51,238	51,252	51,450

Branchements

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de branchements	1 866	1 868	1 880	1 883	1 883
Nombre de branchements Neufs	7	3	12	3	1
Nombre de branchements Supprimés	0	1	0	0	1
Nombre de branchements Renouvelés	88	83	46	24	3
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>84</i>	<i>83</i>	<i>45</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Solde branchement plomb estimé*	128	45	0	0	0
Pourcentage branchement plomb	6,86%	2,41%	0,00%	0,00%	0,00%

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2014.

Compteurs

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de compteurs	2 471	2 459	2 480	2 483	2 546
Nombre de compteurs renouvelés	26	18	47	22	63
Taux de renouvellement	1,05%	0,73%	1,90%	0,89%	2,47%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	1,56	2,51	3,36	4,31	5,10

Fuites

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur canalisation	4	1	5	16	3
Nbre de fuites réparées sur branchement	20	11	3	3	1
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	36	36	14	16	18
Nombre TOTAL de fuites réparées	60	48	22	35	22

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur canalisation	4	1	5	16	3
Linéaire de canalisation en km	40,768	40,733	41,838	41,837	42,035
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,098	0,025	0,120	0,382	0,071

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Service du Trait	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur branchement	20	11	3	3	1
Nombre de branchements	1 866	1 868	1 880	1 883	1 883
Indice de Réparation de branchement : IRb	1,072	0,589	0,160	0,159	0,053

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Service du Trait	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Nombre d'abonnés	2 538	2 462	2 550	2 559	2 466	8	2 474

Répartition des volumes consommés et facturés

Service du Trait	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Volumes consommés	340 904	330 359	317 733	307 534	217 307	100 503	317 810
Volumes facturés	299 724	307 286	307 157	300 305	206 532	100 503	307 035

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Service du Trait	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2015		20	1	95,0%	20	0	100,0%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de bonne qualité**. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

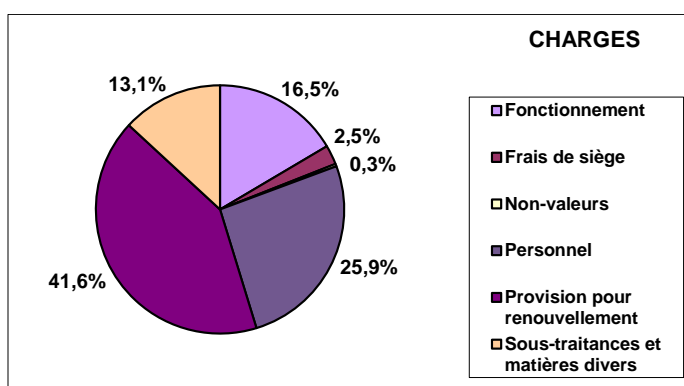
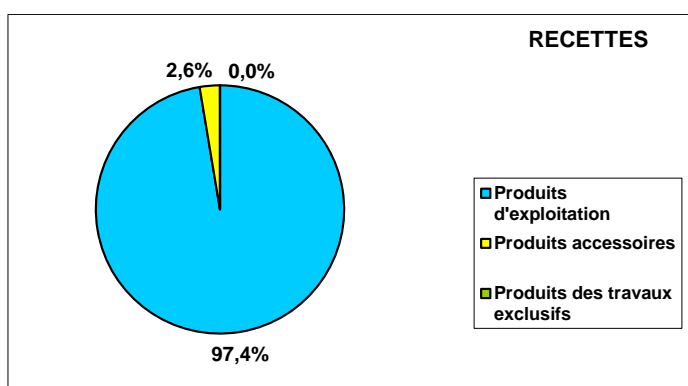
5 - Indicateurs de performance

Service du Trait		Code indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	95,0%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de La Neuville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 134 Le Trait		60%	60%	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	74,5%	74,5%	105%	105%	105%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	78,87%	77,31%	76,22%	80,37%	77,6%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	6,26	6,70	6,79	5,31	6,42
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	6,16	6,56	6,66	5,13	6,26
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,53%	0,52%	0,53%	0,58%	0,42%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,58	0,00	1,57	3,91	1,21
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	14,18	6,50	0,78	8,99	13,74
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,41%	1,13%	1,29%	0,84%	3,27%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	NR	0,0015	0,0008	0,0007	0,0007

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du Trait		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	273 085 €
	Produits accessoires	7 369 €
	Produits des travaux exclusifs	7 €
	Total	280 461 €
Charges	Fonctionnement	60 082 €
	Frais de siège	9 174 €
	Non-valeurs	1 189 €
	Personnel	94 366 €
	Provision pour renouvellement	151 549 €
	Sous-traitances et matières divers	47 814 €
Total	364 174 €	
Résultat Brut en 2015		-83 713 €



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

État du renouvellement de branchements plomb : clos

Programme soldé fin 2013.

Compteurs de télé relevés et réseau récepteurs - Avenant 5

Service du Trait	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Nombre compteurs	2 457	2 471	2 469	2 480	2 483	2 546			2 546
Nombre de compteurs équipés télérelève	2 423	2 423	2 421	2 459	2 471	2 523			2 523
Taux d'équipement	98,6%	98,1%	98,1%	99,2%	99,5%	99,1%			99,1%

Suivi du renouvellement contractuel

Service du Trait Suivi du renouvellement contractuel	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Montant contractuel	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	84 147	673 176,00 €
Coefficient K (TP 10)	1,004768	1,009090	1,00330	1,00090	1,00094	0,99896			
Montant contractuel actualisé	84 548	84 912	84 425	84 223	84 226	84 059			
Solde report N-1 actualisé	-89 389	-234 337	-256 690	-252 748	-217 633	-133 986			
Montant à engager	-4 841 €	-149 425 €	-172 265 €	-168 525 €	-133 407 €	-49 927 €			
Sous Total Montant réalisé	228 493 €	108 746 €	81 089 €	49 099 €	845 €	6 131 €			474 402,67 €
Cumul réalisé	704 197 €	812 943 €	894 032 €	943 131 €	943 976 €	950 107 €	950 107 €	950 107 €	950 106,87 €
Ecart avec Montant contractuel	233 333 €	258 171 €	253 354 €	217 624 €	134 252 €	56 058 €			

7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Varengeville (extrémité sud)

1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Quevillon, St Martin de Boscherville, la partie basse de la commune d'Hérouville et l'extrémité basse au sud de la commune de St Pierre de Varengeville.**

Il distribue environ 0,4% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **2 397 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2013) soit 0,5% des abonnés.

Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Communauté de communes de Duclair et SADE Exploitation de Normandie – Veolia Eau, à compter du 01/07/2007 jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée de 11 années.

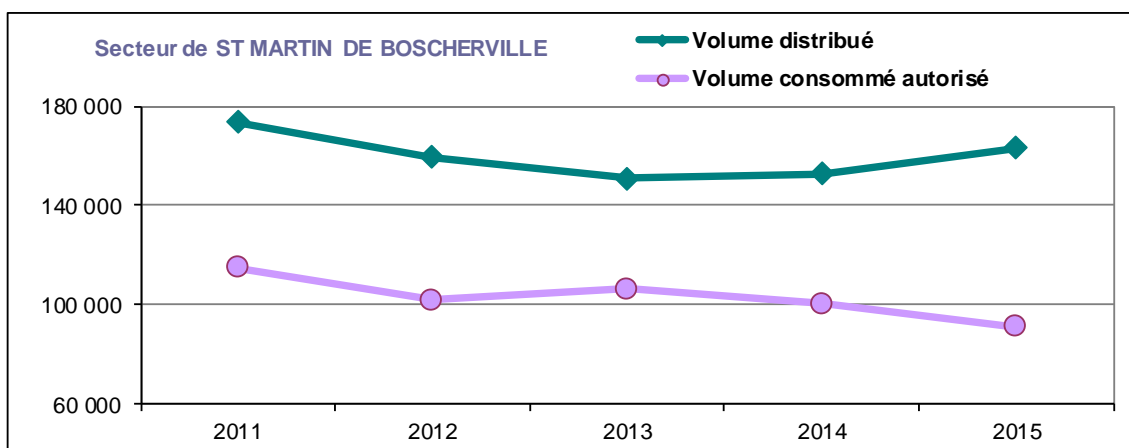
Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs, un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7 500 €HT/an** (hors actualisation), et l'exploitant doit renouveler 792 compteurs.

2 - Indicateurs techniques

Service du Secteur de St Martin de Boscherville		2011	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Quevillon	175 555	160 090	151 106	153 717	261 260	
	TOTAL : V1	175 555	160 090	151 106	153 717	261 260	70,0%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Quevillon	1 786	0	0	0	0	
	TOTAL : V2	1 786	0	0	0	0	0,0%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		173 769	160 090	151 106	153 717	261 260	70,0%
Volumes importés en gros (1)	En provenance de St Pierre de Manneville (PS NO)	0	0	0	79	7	
	TOTAL : V4	0	0	0	79	7	-91,1%
Volumes exportés en gros (2)	Vers St Pierre de Manneville (PS Nord Ouest)	234	556	246	1 106	1 817	64,3%
	Vers Bardouville	Interconnexion mise en service le 23/02/2015				96 439	
	TOTAL : V5	234	556	246	1 106	98 256	8783,9%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		173 535	159 534	150 860	152 690	163 011	6,8%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	5 319	680	680	680	680	0,0%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	109 017	100 747	104 737	98 762	90 121	-8,7%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	345	782	760	978	660	-32,5%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		114 681	102 009	106 177	100 420	91 461	-8,9%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		66,13%	63,72%	70,43%	66,01%	72,61%	10,0%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		45,702	45,702	38,580	38,580	38,580	0,0%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		3,87	3,56	3,28	3,83	5,18	35,2%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		3,53	3,48	3,17	3,71	5,08	36,9%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365		6,89	6,12	7,56	7,21	13,47	86,9%
Nombre d'abonnés : N		997	1 001	1 008	1 009	1 005	-0,4%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		21,82	21,90	26,13	26,15	26,05	-0,4%



Réseau

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau en km hors branchements	45,702	45,702	38,580	38,580	38,580
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	50,612	50,617	43,520	43,595	43,688

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

La mise à jour en 2013 des bases de données du SIG (Système d'Information Géographique) du prestataire Veolia eau explique la diminution du linéaire de 7 km de conduite.

Branchements

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de branchements	988	989	994	1 003	1 022
Nombre de branchements Neufs	6	1	5	9	19
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	nr	nr	0	5	4
Solde branchement plomb	0	0	0	0	0

Compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre TOTAL de compteurs	1 044	1 053	1 050	1 047	1 050
Nombre de compteurs renouvelés	45	17	12	219	74
Taux de renouvellement	4,31%	1,61%	1,14%	20,92%	7,05%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	15,20	16,20	17,20	10,45	9,55

L'exploitant Veolia eau n'a pas renseigné l'âge moyen pour l'année 2012 et 2013, l'âge de ce service a été, par défaut, vieilli d'une année supplémentaire en référence à l'année 2011.

Fuites

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de fuites réparées sur canalisation	7	2	6	9	4
Nbre de fuites réparées sur branchement	5	4	4	8	5
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	0	0	2	2	13
Nombre TOTAL de fuites réparées	16	6	12	19	22

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur canalisation	7	2	6	9	4
Linéaire de canalisation en km	45,700	45,702	38,580	38,580	38,580
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,153	0,044	0,156	0,233	0,104

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de St Martin de Boscherville	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de fuites réparées sur branchement	5	4	4	8	5
Nombre de branchements	988	989	994	1 003	1 022
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,506	0,404	0,402	0,798	0,489

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Nombre d'abonnés	997	1 001	1 008	1 009	998	7	1 005

Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de St Martin de Boscherville	TOTAL 2011	TOTAL 2012	TOTAL 2013	TOTAL 2014	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2015
Volumes consommés	100 654	101 737	104 737	94 332	85 953	692	86 645
Volumes facturés	100 654	102 127	105 127	94 722	85 953	692	86 645

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2015		11	0	100%	21	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, l'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. Un dépassement ponctuel de la norme pour le carbone organique total a été constaté (*Synthèse ARS jointe en annexe*).

5 - Indicateurs de performance

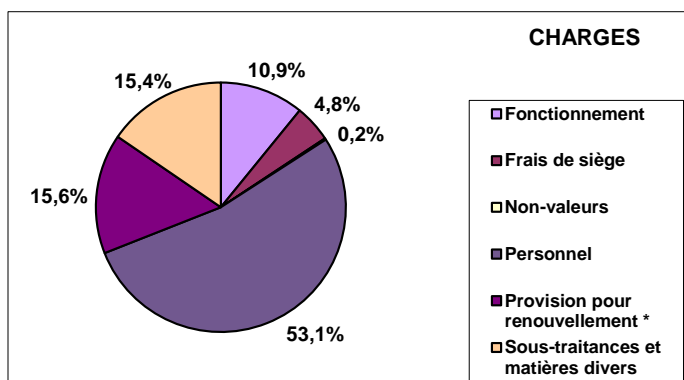
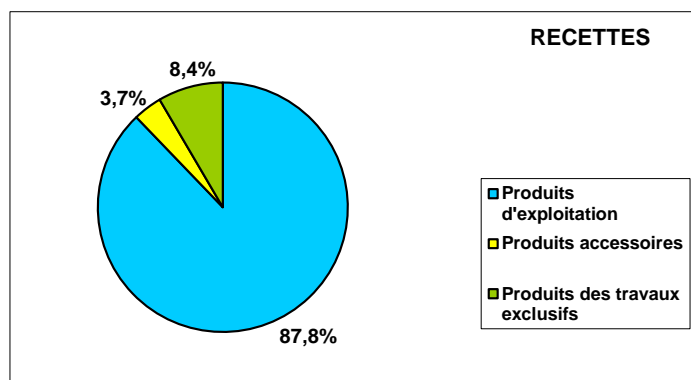
Service du secteur de St Martin de Boscherville		Code indicateur	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	100%	100%	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Quevillon	P 108.3	40%	50%	50%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 057 St Martin de B.		40%	50%	50%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	46%	66%	30%	30%	28%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	66,00%	63,72%	70,27%	66,01%	72,61%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)		P 105.3	3,88	3,56	3,29	3,83	5,18
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)		P 106.3	3,54	3,48	3,19	3,71	5,08
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,10%	0,08%	0,09%	0,09%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	7,02	2,00	5,95	8,92	4,98
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	1,00	0,00	1,98	2,99
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,42%	2,76%	0,79%	0,28%	0,00%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de St Martin de Boscherville		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	85 316 €
	Produits accessoires	3 624 €
	Produits des travaux exclusifs	8 191 €
	Total	97 131 €
Charges	Fonctionnement	15 807 €
	Frais de siège	7 012 €
	Non-valeurs	274 €
	Personnel	77 305 €
	Provision pour renouvellement *	22 632 €
	Sous-traitances et matières divers	22 458 €
Total	145 488 €	
Résultat Brut en 2015		-48 357 €

* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Suivi du renouvellement de compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville Renouvellement de compteurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2018	Total
Programme contractuel	36	72	72	72	72	72	72	72	72	36	792
Cumul Programme contractuel	36	108	180	252	324	396	468	540	612	792	
Sous Total réalisé	13	4	7	29	45	17	12	219	74		420
Cumul réalisé	13	17	24	53	98	115	127	346	420		420
Ecart avec Programme Contractuel	-23	-91	-156	-199	-226	-281	-341	-194	-192		

Suivi du compte de renouvellement : Article 7.2.2.3

Déterminé à partir du rapport financier du délégataire Veolia eau

Secteur de St Martin de Boscherville Compte de renouvellement	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2018	Total
Montant contractuel	5 141	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	10 282	5 141	113 102 €
Coefficient K	1,00000	1,04750	1,07500	1,08670	1,12550	1,15464	1,18300	1,19530			
Montant contractuel actualisé		10 770	11 053	11 173	11 572	11 872	12 164	12 290			
Solde report N-1 actualisé		5 385	16 580	27 934	30 566	43 229	56 126	68 841			
Montant à engager	5 141 €	16 156 €	27 633 €	39 107 €	42 138 €	55 101 €	68 290 €	81 131 €			
Sous Total réalisé année N	0 €	0 €	0 €	9 595 €	0 €	320 €	157 €	6 788 €	12 340 €		
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	9 595 €	9 595 €	9 915 €	10 073 €	16 861 €	29 201 €		
Ecart avec Montant contractuel	-5 141 €	-16 156 €	-27 633 €	-29 512 €	-42 138 €	-54 781 €	-68 133 €	-74 343 €	-81 674 €		

Secteur de St Martin de Boscherville Programme contractuel de renouvellement		
Libellé des biens concernés	Fait	Année de réalisation
Station de Quevillon		
COMPTEUR	oui	2009
POMPE 1 FORAGE		
POMPE 2 FORAGE		
POMPE 1 REPRISE	oui	2007
POMPE 2 REPRISE	oui	2011
ANALYSEUR CHLORE	oui	2015
COMPTEUR EAU SERVICE CHLORE		
REGULATION CHLORE CIFEC		
Réservoir BS Quevillon		
TELEGESTION SOFREL TTME	oui	2007
SONDE		
Réservoir - Surpression Le Genetay		
TELEGESTION SOFREL		
POMPE N°1	oui	2014
Surpression Val du Moulin		
TELEGESTION SOFREL	oui	2011
COMPTEUR DN60	oui	2014
POMPE N°1	oui	2015
Surpression Hénouville		
TELEGESTION SOFREL	oui	2015
COMPTEUR DN 80 MM		
POMPE 1 FLYGT		
Réservoir Hénouville		
SONDE HITEC		

ANNEXES
AU RAPPORT D'ACTIVITE
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE 2015

EAU DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Annexe 1 : Synthèse des données 2015 par commune

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Amfreville la Mivoie	3 296	1 347	128 527	19	1 250	13	1 349	3	1
Anneville-Ambourville	1 230	491	40 747	24	nr	0	524	1	0
Bardouville	685	274	20 912	13	nr	0	281	1	1
Belbeuf	2 033	928	88 229	25	738	10	957	2	8
Berville-sur-Seine	565	221	15 815	10	nr	0	232	2	1
Bihorel	8 424	3 552	371 006	39	2 160	40	3 602	6	8
Bois Guillaume	13 472	5 428	797 934	91	4 129	0	5 521	8	22
Bonsecours	6 607	2 526	259 575	35	1 848	2	2 549	6	9
Boos	3 427	1 549	138 113	40	1 249	0	1 552	3	3
Canteleu	15 101	6 312	736 350	60	2 645	19	6 575	9	17
Caudebec lès Elbeuf	10 222	4 160	440 511	46	3 593	57	4 297	4	13
Cléon	5 206	2 023	261 924	30	234	7	2 031	2	0
Darnétal	9 617	3 879	460 366	41	1 844	130	4 105	6	8
Déville lès Rouen	10 406	4 470	470 274	41	2 725	0	4 570	10	16
Duclair	4 191	1 930	189 916	38	1 750	7	2 008	12	12
Duclair (Sect. St Paër)		7	665	3	14	0	8	0	0
Elbeuf sur Seine	17 656	6 057	793 918	70	261	0	6 080	9	12
Epinay sur Duclair	543	209	29 570	14	222	0	215	0	0
Fontaine sous Préaux	525	217	18 531	10	2 675	0	218	0	0
Franqueville St Pierre	6 330	2 706	267 563	51	360	9	2 713	3	5
Freneuse	919	429	34 112	11	679	7	428	1	0
Gouy	826	330	28 036	11	3 681	0	332	1	0
Grand-Couronne	10 132	4 248	505 426	75	2 298	74	4 268	4	11
Hautôt sur Seine	394	172	15 076	8	185	0	181	0	2
Hérouville Bas (Sect. St Martin B.)	1 249	117	nr	8	nr	0	nr	nr	nr
Hérouville Haut (Sect. Malaunay)		415	nr	10	0	nr	428	0	0
Houpeville	2 635	1 083	nr	24	0	nr	1 110	5	0
Isneauville	2 677	1 213	155 013	36	1 228	0	1 253	2	3
Jumièges	1 777	878	85 391	30	913	0	906	3	3
La Bouille	787	336	35 761	8	360	0	333	1	4
La Londe	2 306	1 071	112 475	32	1 096	35	1 000	4	6
La Neuville Chant d'Oisel	2 293	869	94 515	40	679	0	872	9	20
Le Houllme	4 033	1 941	nr	22	0	nr	2 039	1	1
# Le Houllme (Sect. PS NO)		0	0	0	0	0	0	0	0
Le Grand-Quevilly	25 263	12 475	1 357 399	140	3 681	117	13 200	4	4
Le Mesnil Esnard	8 090	3 379	340 189	46	2 298	54	3 418	6	9
Le Mesnil sous Jumièges	638	314	28 299	17	302	0	322	1	2
Le Petit Quevilly	22 701	7 973	1 073 421	81	4 518	0	8 093	0	5
Le Trait	5 261	2 474	317 810	42	1 883	0	2 546	3	1
# Le Trait (Sect. St Paër)		0	0	36	0	0	0	0	0
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 261	522	51 406	15	4 518	0	524	2	13
Malaunay	6 008	2 572	nr	45	0	nr	2 690	4	2
Maromme	11 319	4 745	497 833	48	2 201	18	4 997	7	9
Mont Saint Aignan	19 649	6 519	1 032 444	89	4 022	0	6 645	11	15
Montmain	1 464	566	51 893	12	436	0	567	0	0
Moulineaux	995	416	41 494	10	442	0	414	2	1
N.-Dame de Bondeville	7 130	3 242	316 523	36	2 223	0	3 286	6	8
Oissel	11 594	5 140	516 706	70	173	13	5 162	1	2
Orival	969	385	33 490	14	4 058	0	385	1	0
Petit Couronne	9 217	3 916	392 641	54	2 137	128	3 934	18	39
Quevillon	607	237	nr	9	nr	0	nr	nr	nr
Quévreville la Poterie	965	402	37 179	13	310	1	400	1	0
Quincampoix (Sect. PSNO) La Muette	84	32	3 542	6	0	0	0	0	1
Roncherolles sur le Vivier	1 095	465	37 631	14	457	0	460	0	3
Rouen	113 406	31 556	6 678 878	375	7 985	1 656	33 048	69	81
Sahurs	1 310	553	53 550	17	552	0	560	1	0
Saint Aubin Celloville	971	429	45 092	14	372	0	429	3	0
Saint Aubin Epinay	1 037	419	36 735	15	316	0	421	4	2
Saint Aubin lès Elbeuf	8 229	3 570	483 830	56	3 183	68	3 549	1	11
Saint Etienne du Rouvray	29 206	11 534	1 408 331	156	7 157	198	11 637	12	40
Saint Jacques sur Darnétal	2 647	1 226	120 582	39	1 051	0	1 238	2	2
Saint Léger du Bourg Denis	3 506	1 472	127 154	21	1 415	0	1 472	2	11

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Soide branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Saint Martin de Boscherville	1 511	649	nr	21	nr	0	nr	nr	nr
Saint Martin du Vivier	1 764	672	71 688	21	747	0	673	1	4
Saint Martin du Vivier (Sect. PS NO)		26	5 017	3	0	0	0	0	0
Saint Paër	1 335	585	61 870	1	614	0	612	1	2
Saint Pierre de Manneville	807	378	29 283	13	331	0	381	2	3
Saint Pierre de Var. (Sect. Malaunay)	2 271	1 008	nr	30	0	nr	1 047	0	2
Saint Pierre de Var. (Sect. St Mart. B.)		2	nr	0	nr	0	nr	nr	nr
Saint Pierre de Var. (Sect. St Paër)		2	114	23	2	0	2	0	0
Saint Pierre lès Elbeuf	8 402	3 231	365 436	54	3 016	8	3 152	0	10
Sainte Marguerite sur Duclair	1 990	803	80 370	1	811	0	834	3	1
Sotteville lès Rouen	29 447	11 586	1 524 256	130	19 522	121	11 617	11	17
Sotteville sous le Val	806	286	27 205	9	296	0	285	0	1
Tourville la Rivière	2 528	1 080	171 861	28	1 002	6	1 075	3	2
Val de la Haye	714	317	40 755	13	344	0	328	0	3
Yainville	1 098	547	nr	16	539	2	567	2	8
# Yainville (Sect. Le Trait)		0	0	0	0	0	0	0	0
Ymare	1 181	447	43 489	9	386	2	448	2	0
Yville-sur-Seine	491	195	14 704	9	nr	0	203	1	1
# Douville sur Andelle	0	0	0	1	0	0	0	0	0
# Fontaine le Bourg	0	0	0	5	0	0	0	0	0
# Pissy Poville	0	0	0	1	0	0	0	0	0
# Pont St Pierre	0	0	0	5	0	0	0	0	0
# Quincampoix	0	0	0	0	0	0	0	0	0
# Radepont	0	0	0	2	0	0	0	1	0
# Romilly sur Andelle	0	0	0	1	0	0	0	0	0
# St Georges s/ Fontaine	0	0	0	3	0	0	0	0	0
# St Jean du Cardonnay	0	0	0	0	0	0	0	0	0

NR : Non renseigné par l'exploitant

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)

Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ROUEN LA JATTE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La dérogation préfectorale accordée pour le chlortoluron a pris fin en janvier 2015. Le suivi renforcé de ce paramètre est maintenu. Les résultats sont conformes. La collectivité doit poursuivre ses actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron et de métaldéhyde.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 117 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

ARS de Normandie – Délégation départementale de Seine Maritime
31 rue Malouet – BP 2061 – 76040 ROUEN Cedex
Tel : 02 32 18 32 60 – Mail : ARS-NORMANDIE-UD76-EAU@ars.sante.fr

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ROUEN GRAND MARE CHATELET

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 36 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ROUEN BAS DE VILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 130 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La dérogation préfectorale accordée pour le chlortoluron a pris fin en janvier 2015. Le suivi renforcé de ce paramètre est maintenu. Les résultats sont conformes. La collectivité doit poursuivre ses actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron et de métaldéhyde.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de DARNETAL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Darnétal.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 26 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de FONTAINE-SOUS-PREAUX

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La dérogation préfectorale accordée pour le chlortoluron a pris fin en janvier 2015. Le suivi renforcé de ce paramètre est maintenu. Les résultats sont conformes. La collectivité doit poursuivre ses actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages et notamment auprès des utilisateurs de chlortoluron et de métaldéhyde.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015
Zone de distribution n°1 de ST AUBIN CELLOVILLE - FRANQUEVILLE
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 69 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée partout.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015
Zone de distribution n°2 de ST AUBIN CELLOVILLE - LA NEUVILLE
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. De plus, sur une antenne du réseau de Quévreville-la-Poterie, le suivi renforcé du chlorure de vinyle n'a révélé aucun dépassement de la norme. Ceci montre l'efficacité des purges du réseau concerné maintenues jusqu'à la suppression, début 2016, des canalisations en PVC responsables du problème.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Radepont.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 44 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint Aubin Epinay.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 12 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ST AUBIN EPINAY BS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 11 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 17 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ST LEGER BOURG DENIS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 15 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de SAINT MARTIN DU VIVIER

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 36 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pour éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de GRAND QUEVILLY

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 71 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2015 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 24,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le glyphosate.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de OISSEL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Oissel.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 33 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,9 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de BANLIEUE SUD ROUEN

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 190 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de GD COURONNE - MOULINEAUX

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 37 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 24,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le glyphosate.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de MAISON BRULÉE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage des Varras.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de LA BOUILLE BAS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage du Val-Galopin.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de CAUDEBEC-LES-ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 10,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ELBEUF BUQUET

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages des Varras et de la Neuville du Bosc.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 29 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de **ELBEUF EST**

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 21 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 10,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ELBEUF OUEST

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage les Ecamcaux d'Elbeuf.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 40 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 17,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la propyzamide.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de FRENEUSE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 43 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ORIVAL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival et le captage d'Elbeuf les Ecameaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 10,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ST AUBIN LES ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 30 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 14,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ST PIERRE LES ELBEUF

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de L'Oison et la Fieffe de Saint-Pierre-les-Elbeuf.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,7 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de BARDOUVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Bardouville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 22 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation ou de des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de DUCLAIR

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de HOUPPEVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 36 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,8 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,0 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la dieldrine.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de **MALAUNAY - LE HOULME**

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Le suivi renforcé des solvants chlorés est maintenu et les résultats sont conformes.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages Les Sondres et Les Anglais de Montville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 45 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,5 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de HÉNOUVILLE METROPOLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage d'Hénouville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 19 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de YAINVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Yainville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 24,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 4,4 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de YVILLE/SEINE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage des Varras.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,1 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de **MAROMME MELANGE**

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme et de la vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 121 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,4 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de MAROMME USINE DE TRAITEMENT

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 104 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 17,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de DEVILLE-LES-ROUEN

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 48 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,9 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ISNEAUVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,6 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la dieldrine.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de SAHURS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Val-de-la-Haye.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,6 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,2 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ST PAER

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de JUMIEGES

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Jumièges.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 22 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2015 est de qualité moyenne. La présence d'un pesticide a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le Préfet jusqu'en juin 2017. Des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau sont à réaliser. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,9 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 41,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont élevées mais restent conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

2 dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthyl atrazine.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de LE TRAIT

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage du Trait.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de PARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 23,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,3 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2015

Zone de distribution de ST MARTIN BOSCHERVILLE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Quevillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Contrôles sanitaires

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 21 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

C140659

La CREA

DELIBERATION



Réunion du Conseil

du

15 décembre 2014

Services publics aux usagers

Eau et assainissement

Assainissement collectif : redevance, redevance d'investissement et participation pour le financement de l'assainissement collectif

Assainissement non collectif : redevance et coût moyen d'une installation neuve

Eau potable : prix d'exploitation et redevance d'investissement

Tarifs 2015 : adoption

La présente délibération vous propose d'adopter la grille des tarifs du service public de l'eau et de l'assainissement qui pourraient être perçus auprès des usagers à partir du 1^{er} janvier 2015 par la Métropole ou pour son compte.

La redevance d'assainissement collectif, la redevance investissement eau et le prix de l'eau (hors délégation) sont identiques pour les usagers des 45 communes.

L'objectif reste, comme indiqué l'année passée, à l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du périmètre de la Métropole à l'horizon 2018, avec une étape intermédiaire pour les tarifs sur le Pôle d'Elbeuf qui devraient être harmonisés au 1^{er} janvier 2016.

Au-delà des changements liés à cette harmonisation progressive, les évolutions tarifaires proposées sont les suivantes avec une augmentation particulière de la redevance assainissement qui est liée à un programme d'investissement important pour la mise aux normes de la station d'épuration Émeraude et du réseau de collecte :

- Redevance d'assainissement collectif : 4,5 %
- Prix de l'eau : 2,5 %
- Redevance investissement eau : 2,5 %.

La redevance d'assainissement collectif du service du Pôle de proximité d'Elbeuf est maintenue au tarif 2014, soit 1,0830 € HT / m³, afin de permettre à terme une convergence à l'échelle de la CREA, dans la mesure où elle est supérieure à celle appliquée sur le reste du territoire de la métropole exploitée en régie (1,0540 € HT / m³).

Ces propositions de révision des tarifs visent à maintenir un niveau de recette permettant à la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de poursuivre l'amélioration continue du service apporté aux usagers, de réaliser les investissements allant dans le sens de meilleures performances (réduction des pertes d'eau, éradication des branchements en plomb, sécurité de la desserte, qualité de l'eau, protection de la ressource...) et de faire face aux charges de fonctionnement des services.

Pour les territoires exploités en délégation, malgré une hypothèse d'évolution de 2 % du coefficient de révision prise en compte pour établir le tableau comparatif des factures types annexé à la présente, la facture de certaines communes diminue jusqu'à - 11,85 %.

Le montant des factures intègre l'évolution de la redevance pollution domestique perçue pour le compte de l'Agence de l'eau qui évolue de la manière suivante en fonction des zones concernées et définies au niveau national :

Taux 2014 : en fonction des territoires : 0.24/0.38/0.40

Taux 2015 : en fonction des territoires : 0.22/0.38/0.41

En matière d'assainissement non collectif, les tarifs actuels sont maintenus. Une révision de ces tarifs sera proposée à l'occasion de la mise à jour du règlement de service et de la délimitation du champ d'application de la compétence assainissement non collectif par la Métropole.

Il est à noter que compte tenu des mécanismes en cours de convergence de la facturation, l'évolution globale des factures d'eau, selon les communes, seraient comprises entre - 11,85 % et + 2,85 %.

En conclusion, il vous est proposé d'adopter les différents tarifs figurant dans le tableau annexé et d'en fixer l'application au 1^{er} janvier 2015.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la CREA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CREA, notamment l'article 5.2

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 11 décembre 2014,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hubert SAINT, Conseiller délégué,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

↳ qu'il convient de fixer les tarifs facturés aux usagers des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de la CREA, ainsi que leur date d'application,

Décide : (Abstention : 22 voix -- Contre : 8 voix)

↳ de fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2015, pour les services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés.

La recette qui en résulte sera inscrite au chapitre 70 du budget Principal de la Régie publique de l'Eau et du budget annexe de l'Assainissement de la CREA.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant

le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200023414-20141215-D_2014_12_7265-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2014
Publication : 23/12/2014

le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200023414-20141215-D_2014_12_7265-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2014

Publication : 23/12/2014

Annexe 4 : Glossaire

Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008

1. Parties prenantes

Autorité organisatrice

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement¹.

Habitant

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

Habitant desservi

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

Abonné (ou usager ou client)

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement². L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc..

L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quel que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Abonnement

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service³. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

2. Service, missions du service, réclamation

2.1 Service

Service

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

2.2 Missions du service de l'eau

Mission de production

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

¹ Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'usager - Définition 18.

² Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

³ Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

Mission de transfert

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de distribution

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

2.3 Missions du service de l'assainissement collectif

Mission de dépollution

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

Mission de transport

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de collecte

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

2.4 Réclamation

Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue⁴.

3. Définitions techniques

3.1 Service de l'eau

Réseau de desserte

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements⁵.

Volume produit⁶

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé⁷.

Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté⁷.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Échanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

Volume mis en distribution⁶

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume comptabilisé⁶

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume de service du réseau⁶

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume consommateurs sans comptage⁶

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

Echantillon⁸

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4) Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)	Revenue water / Volume facturé (1)
		Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée) Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	Non revenue water / Volume non facturé
	Waterlosses / Volume de pertes (5)	Apparent losses / Pertes apparentes	Unauthorised consumption / Volume détourné (1) Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)	
		Real losses / Pertes réelles	Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1) Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution) Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs) Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)	

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendus en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

3.3 Service de l'assainissement collectif

Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques⁹.

Station d'épuration (ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Inondation

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

Débordement

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

Infiltrations

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

Refoulement

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

⁹ Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.

